

CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT
CANAL SEINE-NORD EUROPE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-SOMME



SOMMAIRE

1-Les Enjeux du Contrat Territorial de Développement

2-La Présentation du territoire de la Communauté de Communes de la Haute-Somme

3-Les Propositions du territoire par thématiques

- **AXE 1 - Aménagements liés aux axes de communication.....7**
 - Rétablissement des franchissements
 - Rétablissement / Création de nouvelles voiries
 - La voie ferrée Chaulnes - Péronne
- **AXE 2 - Aménagements paysagers.....13**
 - Les berges le long du canal
 - Les talus en remblai et en déblai
 - L'aménagement du canal du Nord de Moislains à Etricourt-Manancourt
 - Les zones de dépôts
 - Les autres propositions
- **AXE 3 - Aménagements environnementaux.....23**
 - L'enjeu de Cléry-sur-Somme
 - Les sites d'intérêt dans la Vallée de la Somme
 - La restauration et la valorisation de la Tortille
 - Les autres propositions
- **AXE 4 - Aménagements liés au développement économique.....30**
 - La plateforme de Péronne
- **AXE 5 - Aménagements touristiques.....33**
 - Le pôle « nature » de Cléry-sur-Somme
 - Le pôle « loisirs » d'Allaines
 - Le port de plaisance et le camping de Péronne
 - Le projet de golf
 - Les chemins de randonnée pédestres et cyclistes
 - Le tourisme fluvial
- **AXE 6 - Autres propositions.....43**
 - Les nuisances sonores
 - Les dessertes liées à l'aménagement foncier
 - Le ruissellement des eaux
 - La pêche et la chasse
 - La sécurité
 - La fiscalité

1 – Les Enjeux du Contrat Territorial de Développement

La reconfiguration du projet « canal Seine-Nord Europe » à partir de 2012 et l'abandon du Partenariat Public Privé (PPP) ont modifié le contexte dans lequel cette infrastructure va se réaliser.

Parmi les nouveaux éléments contributifs au succès de ce projet, le second rapport Pavvros de Mai 2015 offre la possibilité d'élaborer un Contrat Territorial de Développement (CTD) à l'échelle de chacun des territoires traversés. Dans ce contexte, l'Etat a invité les élus à travailler à l'échelle des arrondissements. Ainsi, 3 CTD sont en cours d'élaboration : dans le Noyonnais-Compiégnois ; dans l'Artois-Cambrésis ; dans le Santerre Haute-Somme.

Ce document revêt différents objectifs, autant pour le porteur de projet (VNF puis la Société de projet canal Seine-Nord Europe) que pour les acteurs du territoire :

- Pour le porteur de projet, il permet d'obtenir une vision précise et formalisée de la part des acteurs locaux (EPCI et communes) sur les choix d'aménagement autour du canal afin de faciliter le travail de la maîtrise d'œuvre. Par ailleurs, aux yeux de VNF, cet exercice renforce l'appropriation qu'ont les acteurs du territoire des enjeux et caractéristiques du projet.
- Pour les acteurs locaux, cette réflexion permet d'avoir une vision plus claire et plus concrète des impacts du projet, offrant plus de perspectives et de visibilité pour optimiser les projets du territoire en lien avec le canal.

Destiné à faire émerger les propositions des territoires traversés, le Contrat Territorial de Développement comprend 3 parties : l'aménagement ; le développement économique pendant et après le chantier ; l'organisation du chantier.

Rédigé de façon évolutive, le document présenté ici même se concentre sur la partie 1 – l'aménagement. En effet, alors que le maître d'ouvrage lance des marchés relatifs à la maîtrise d'œuvre avant les appels d'offres liés aux marchés de travaux, il est nécessaire pour VNF de connaître les aménagements connexes qui seront susceptibles d'être réalisés par les acteurs locaux ainsi que leurs propositions liées à l'ouvrage directement.

Ce travail est le fruit de rencontres entre le Syndicat mixte du Santerre Haute Somme et les exécutifs (maire, maire + adjoint(s)) des communes traversées (**Villers-Carbonnel, Eterpigny, Barleux, Biaches, Péronne, Cléry-sur-Somme, Allaines, Moislains, Etricourt-Manancourt**), parfois non traversées mais potentiellement impactées (**Aizecourt-le-Haut, Nurlu, Equancourt**) -, de réunions à l'échelle de la Communauté de communes de la Haute-Somme et de rencontres avec le Conseil Départemental de la Somme.

Lors des entretiens avec les communes, le Syndicat mixte s'est appuyé sur divers documents:

- L'Avant-Projet Sommaire modificatif de VNF (2015) ;
- Le Schéma d'Orientations Architecturales et Paysagères de VNF (version du 16/09/2016) ;

- Les aménagements environnementaux de VNF (version du 16/09/2016) ;
- Le dossier de consultation des services de l'Etat, des élus, des acteurs socio-économiques et des associations sur l'avant-projet Seine-Nord Europe (Octobre 2005).

Par ailleurs, les propositions d'aménagement présentées sont en cohérence avec les projets en cours sur le territoire (ex : réflexion autour de la préservation et la valorisation d'Espaces Naturels Sensibles à Cléry-sur-Somme) et les stratégies de développement inscrites dans différents documents, dont le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Santerre Haute-Somme aujourd'hui en phase d'arrêt projet.

Pour conclure, ce document –qui évoluera dans le temps – sera signé par la Société de projet du canal Seine-Nord Europe, la Région Hauts-de-France, le Département de la Somme, la Communautés de communes de la Haute-Somme et le Syndicat mixte du Santerre Haute-Somme.

2 – La Présentation du territoire de la Communauté de communes de la Haute-Somme

Le cadre institutionnel et la démographie :

Fruit du regroupement des Communautés de communes des ex-cantons de Péronne, Roisel et Combles en 2014, la Communauté de communes de la Haute-Somme compte 28 902 habitants (INSEE 2017) vivant au sein de 60 communes (densité de 61,4 hab./ km²).

L'activité s'organise autour d'une commune centre, Péronne au statut de Sous-Préfecture (près de 8 000 habitants) qui compte de nombreux services publics (hôpital, lycée, collège, gendarmerie) et privés (santé, commerces,...), de communes centres bourgs (Roisel, Combles, Moislains, Epehy) et de communes rurales.

Depuis le début des années 2000, la population stagne, le solde naturel en légère croissance ne parvenant pas à compenser le solde migratoire négatif. L'objectif identifié dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT du Santerre Haute-Somme est une croissance démographique de +4 % à l'horizon 2030 grâce à la construction et l'exploitation du canal Seine-Nord Europe.

Le positionnement géographique :

Au Nord-Est du département de la Somme, ce territoire se situe au centre de la nouvelle Région Hauts-de-France et joue une carte de pôle d'équilibre entre Amiens et Saint-Quentin d'une part et Arras-Cambrai et Compiègne d'autre part.

Considéré comme un espace de passage, il est desservi par des axes de communication importants (A1 et A29, RD 1029 et RD 1017) ainsi que par le rail, la gare TGV Haute-Picardie se situant à quelques km.

Cette grande accessibilité place les entreprises du territoire à 2h d'un bassin de 40 millions de personnes (Paris, Londres, Bruxelles), autant de clients et de fournisseurs potentiels. Cet atout sera renforcé par la mise en service du canal Seine-Nord Europe.

L'économie et les services :

L'affaiblissement de l'industrie à partir des années 80 a été brutal avec des destructions d'emploi importantes comme chez Mohair, Flodor ou Descamps.

Aujourd'hui, le fleuron de l'activité économique repose sur l'agriculture, l'agro-alimentaire (Bonduelle) et l'agro-industrie (Cristal Union) dans les domaines des cultures céréalières, betteraves, pomme de terre, légumes. Cet aspect est renforcé par la présence de l'INRA.

La logistique occupe une place de plus en plus importante tout comme les services. La gestion du foncier à l'échelle intercommunale doit permettre un développement cohérent, raisonné et maîtrisé des zones d'activités et des friches existantes, notamment Flodor.

Enfin, il existe un réel potentiel autour de l'économie résidentielle : services à la personne, commerce de proximité et artisanat. Grâce à une action de diversification menée depuis

plusieurs années, le territoire construit son offre touristique (mémoire, nature, patrimoine) dont le canal représente un fort potentiel de développement.

Plus largement, la construction de cette infrastructure est attendue par tous les acteurs économiques locaux, convaincus des créations d'emplois directs (sur le chantier), indirects (sous-traitants, plateforme de Péronne) et induits (commerces, artisanat) qu'il engendrera.

Les caractéristiques sanitaires et sociales :

Outre la forte désindustrialisation évoquée précédemment, la crise de 2008 a accéléré les problématiques sanitaires et sociales déjà dégradées :

- nombre important de demandeurs d'emplois (jeunes, demandeurs de longue durée et seniors) et son corollaire, une augmentation des publics en grande difficulté ;
- freins à la mobilité, qui relèvent à la fois des caractéristiques du territoire (ruralité et manque de transports en communs) mais aussi des freins psychologiques.
- faible niveau de formation, fruit de l'histoire du territoire, d'une sortie de scolarité précoce, d'un « échec scolaire » important, du manque d'organismes de formation.

Ici encore, le chantier du canal Seine-Nord Europe offre des perspectives d'emplois, qui devront d'abord se traduire par une montée en qualification de la main d'œuvre.

L'environnement :

Le territoire de la Communauté de communes de la Haute-Somme se compose du plateau du Vermandois, sillonné par *la Somme* et ses affluents dont *la Tortille*, vallée accueillant le canal du Nord, et *la Cologne*. Les vallées sèches (socle de craie présentant une forte porosité) sont nombreuses.

Le paysage d'openfield domine avec ses villages groupés et une rareté de la présence de l'arbre sous forme de bois, verger ou haie. Seulement 10% du territoire est occupé par les bois, prairies et autres espaces naturels, la *vallée de la Somme* étant le principal corridor écologique.

Enfin, les aménagements fonciers agricoles, depuis les années 60, ont été un facteur important de réduction de ces espaces à fort potentiel de biodiversité.

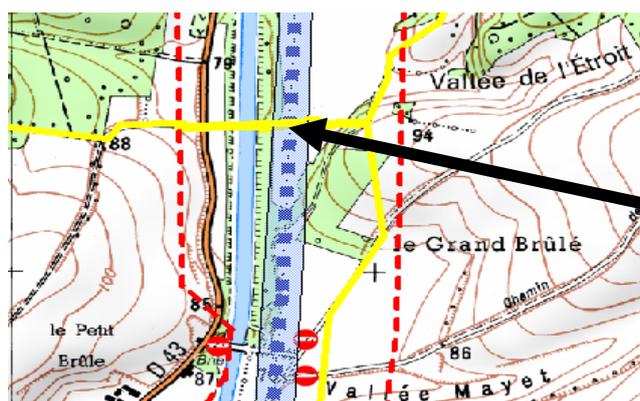
3 – Les Propositions du territoire par thématiques

AXE 1 – AMENAGEMENTS LIES AUX AXES DE COMMUNICATION :

- Rétablissement des franchissements :

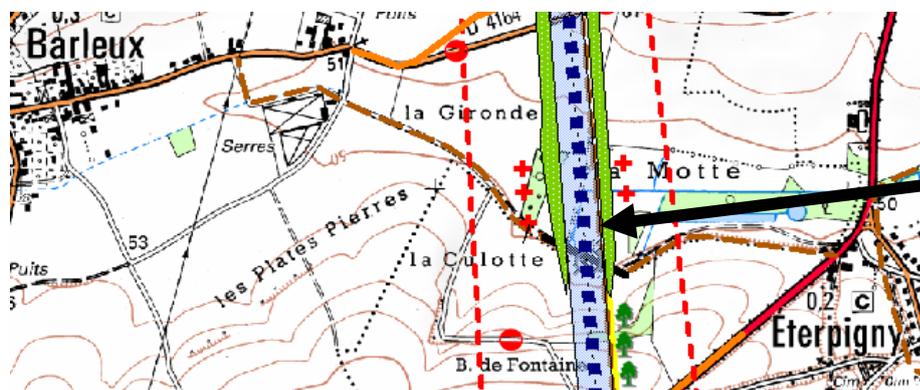
La construction du canal va engendrer une césure importante sur l'axe « Nord/Sud » de la Communauté de communes de la Haute-Somme. Afin de limiter cette fracture, les principaux franchissements devront être rétablis. A la lecture de l'Avant-Projet Sommaire modificatif de VNF (2015), les élus sont satisfaits. Ainsi, les communes n'ont que peu de demandes en la matière :

La commune de **Moislains** souhaite le rétablissement d'un 3^e pont dans le prolongement du chemin de Manancourt. A usage d'engins agricoles, ce franchissement permettra - en complément de nouvelles voiries – d'une part, de contourner le cœur de la commune pour se rendre aux silos et d'autre part, de rejoindre les villages de Nurlu ou de Templeux-la-Fosse. Un passage « Grande faune » sera réalisé.



3^e pont de Moislains avec passage « Grande faune »

La commune d'**Eterpigny** souhaite un aqueduc enterré permettant de relier à pied le village à celui de **Barleux**. (Cet aqueduc enterré permettrait aussi le passage d'une buse pour l'écoulement des eaux depuis Barleux – voir Axe 6 : Autres propositions : Ruissellement des eaux)



Aqueduc enterré permettant le passage piéton ainsi que la buse pour l'écoulement des eaux

Au-delà de la réalisation de ces ouvrages d'art précis, plusieurs interrogations naissent quant à l'entretien des franchissements. C'est le cas des maires **d'Allaines** et de **Moislains** au regard de l'état de vétusté des ponts du canal du Nord sur leurs communes.

Ainsi, les élus souhaitent que les dépenses d'entretien reviennent à l'exploitant du canal, la charge financière étant jugée trop lourde pour le budget des communes rurales. La loi n°2014-774 de juillet 2014 visant à répartir les responsabilités et les charges financières concernant les ouvrages d'art de rétablissement des voies clarifie ces questions : la bande de roulement à charge de la commune (ou du Département) ; le pont en lui-même, à la charge du gestionnaire du canal.

- **Rétablissement / Création de nouvelles voiries :**

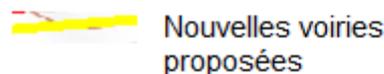
En dehors des propositions inscrites dans l'Avant-Projet Sommaire de VNF (2015), de nouvelles voiries sont souhaitées dans certaines communes afin de faciliter les déplacements.

En préambule, il convient de bien différencier 2 types de voies :

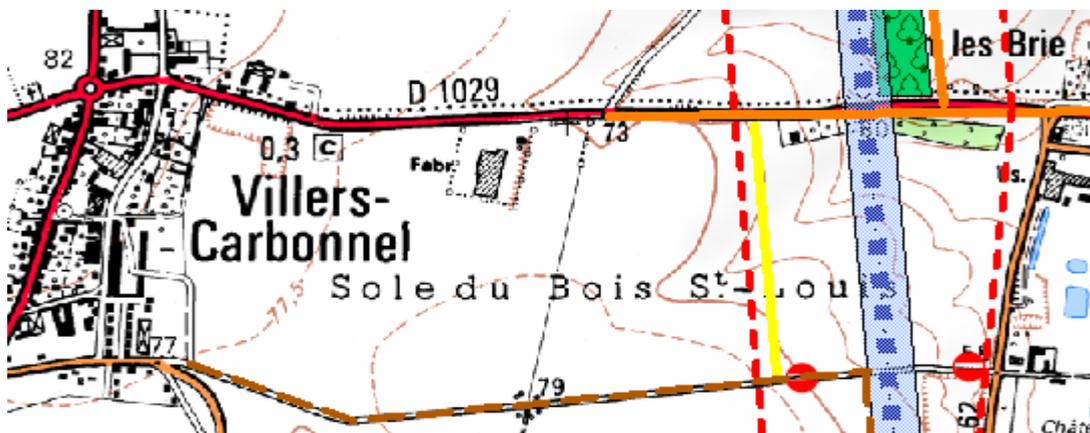
- Les voies communales (bitume + gravillon ou enrobée), dont l'entretien et les travaux sont assurés par la Communauté de communes ;
- Les chemins d'exploitation, dont l'entretien et les travaux sont assurés par la commune ou par les propriétaires privés. Ils ne sont que peu évoqués ici, la desserte des parcelles agricoles étant traitée lors de la réalisation de l'aménagement foncier (*voir Axe 6 : Autres propositions – Aménagement foncier*).

Par ailleurs, le Département alerte sur la nécessaire coordination de ces projets de voirie avec les RD existantes afin de bien identifier les problèmes de sécurité routière qui pourraient voir le jour.

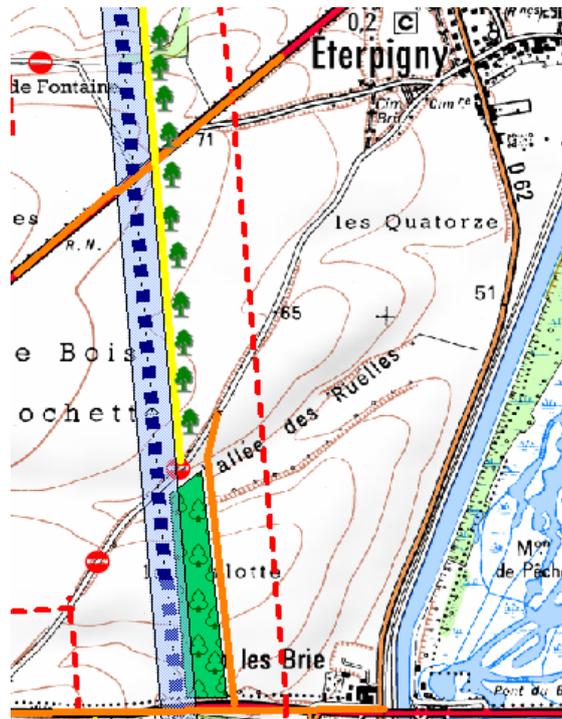
Les nouvelles voiries ont pour objectif le contournement de la trame urbaine des communes :



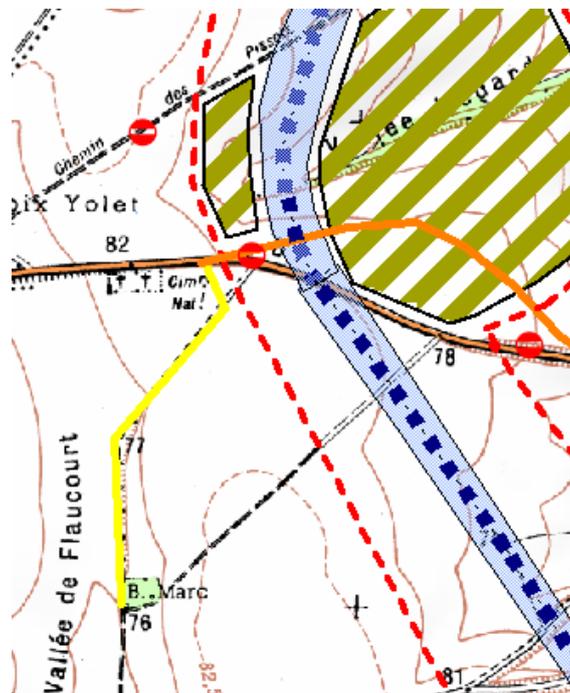
Afin d'éviter de rentrer dans le cœur du village pour joindre la RD 1029 dans la direction de Saint-Quentin, la commune de **Villers Carbonnel** souhaite la réalisation d'une voirie communale, parallèle au canal Seine-Nord Europe, au bout du « *Chemin des tilleuls* ».



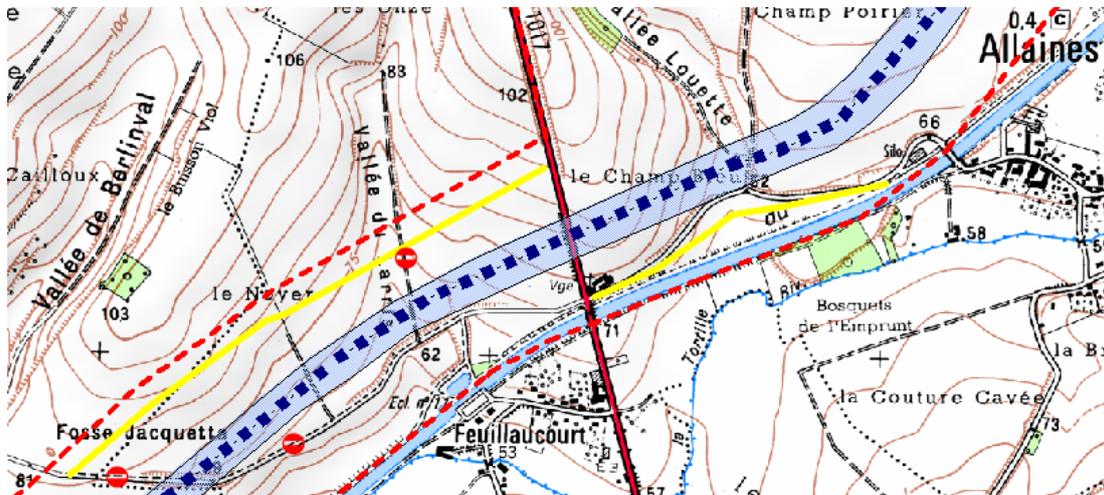
A Eterpigny, il est souhaité un chemin d'exploitation entre « *la Vallée des ruelles* » et la commune de Barleux.



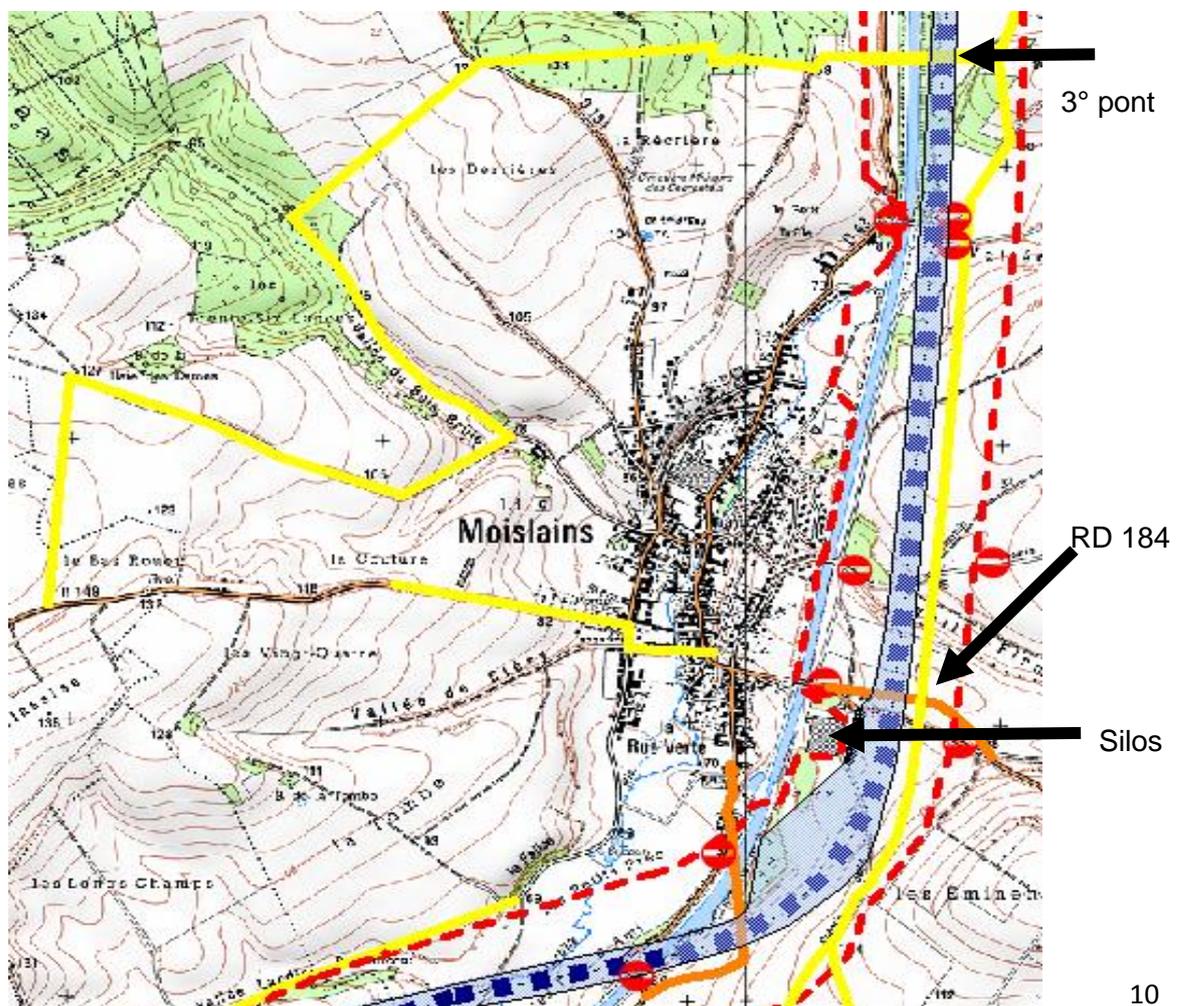
A Biaches, la commune demande la création d'un chemin d'exploitation vers la « *Vallée Flaucourt* » afin de pouvoir accéder aux éoliennes. Des chemins d'exploitation sont aussi demandés : « *Chemins des Pissols* » ou depuis la route de Biaches à Flaucourt (la nécessité d'un franchissement dans les 2 cas rend la demande difficile).



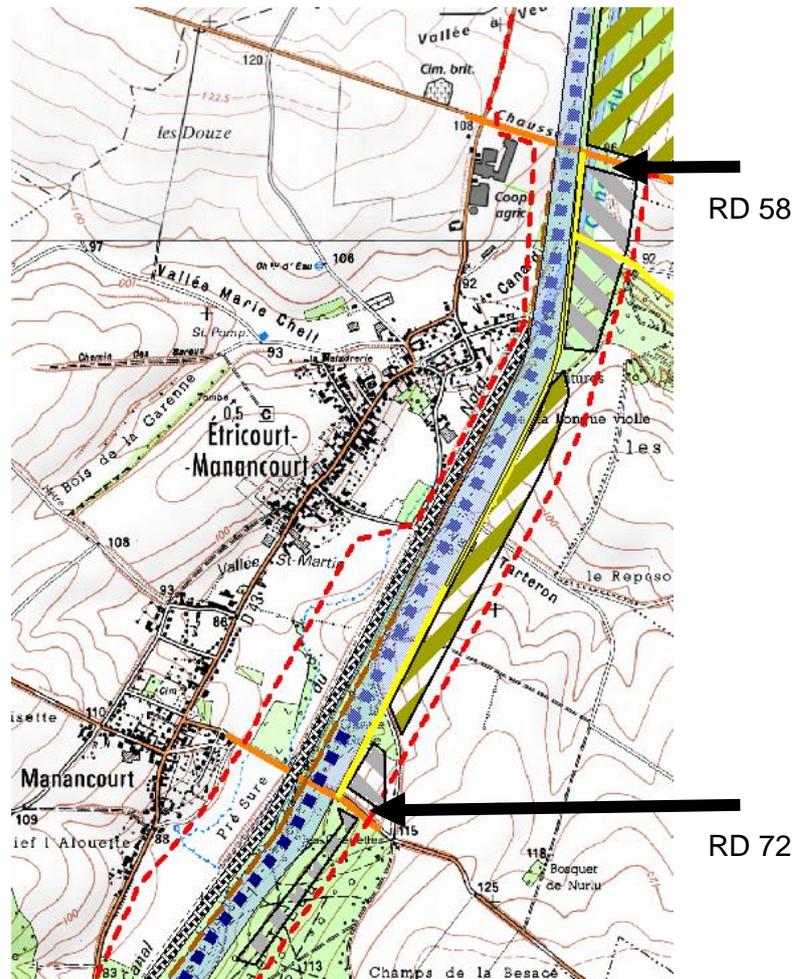
A Allaines, il est proposé un chemin d'exploitation parallèle au canal entre le chemin reliant Cléry-sur-Somme à Feuillaucourt et la RD 1017. Après la RD 1017, en direction d'Allaines, reprise quasi identique de la route actuelle jusqu'à l'entrée du village.



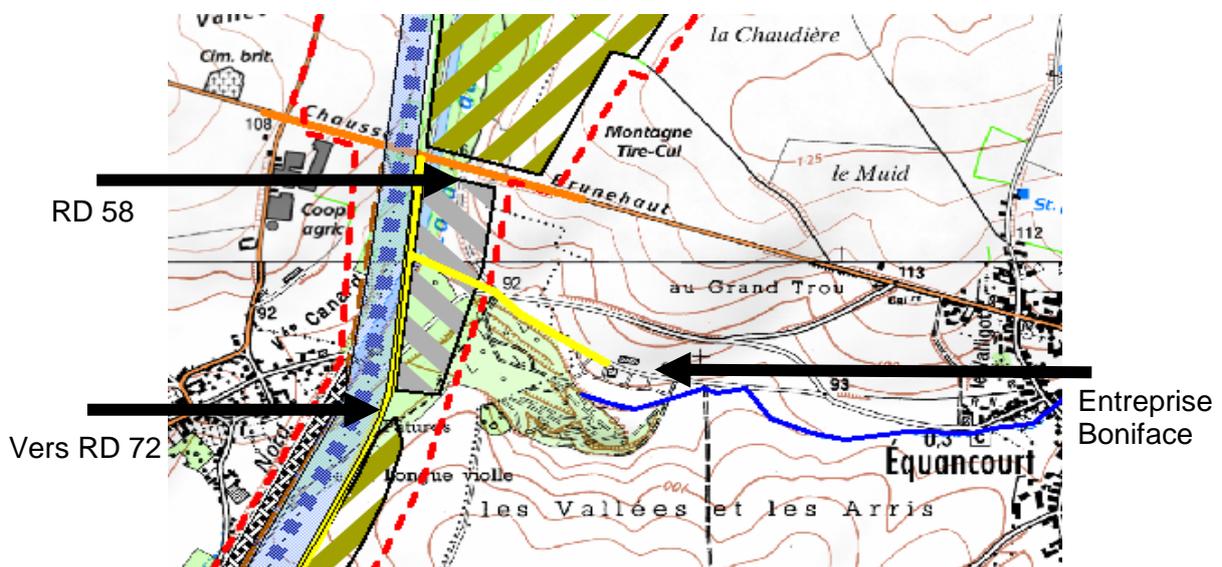
A Moislains, au regard de l'importante activité liée aux silos qui sera amenée à se développer avec la mise en service du canal Seine-Nord Europe, la commune souhaite un contournement complet du village (en voirie communale) en partie possible grâce au 3^e pont. L'objectif est de détourner du cœur du village l'ensemble des camions agricoles dont beaucoup proviennent du secteur d'Albert. Sur l'autre rive, il est souhaité une route depuis ce 3^e pont jusqu'à la départementale 184 pour à la fois rejoindre les silos et desservir Aizecourt-le-Haut au lieu dit « les Eminences ».



A Etricourt-Manancourt, il est souhaité une voirie communale afin, à la fois de relier les RD 58 et RD 72 mais aussi desservir les parcelles agricoles.



A Equancourt, la sortie de l'entreprise Boniface (Travaux publics) ne sera plus permise vers Etricourt-Manancourt. Les élus ne souhaitent pas que les camions passent par le cœur de leur commune. Une nouvelle voie est demandée afin de rejoindre la voirie communale nouvellement créée entre les RD 58 et 72.



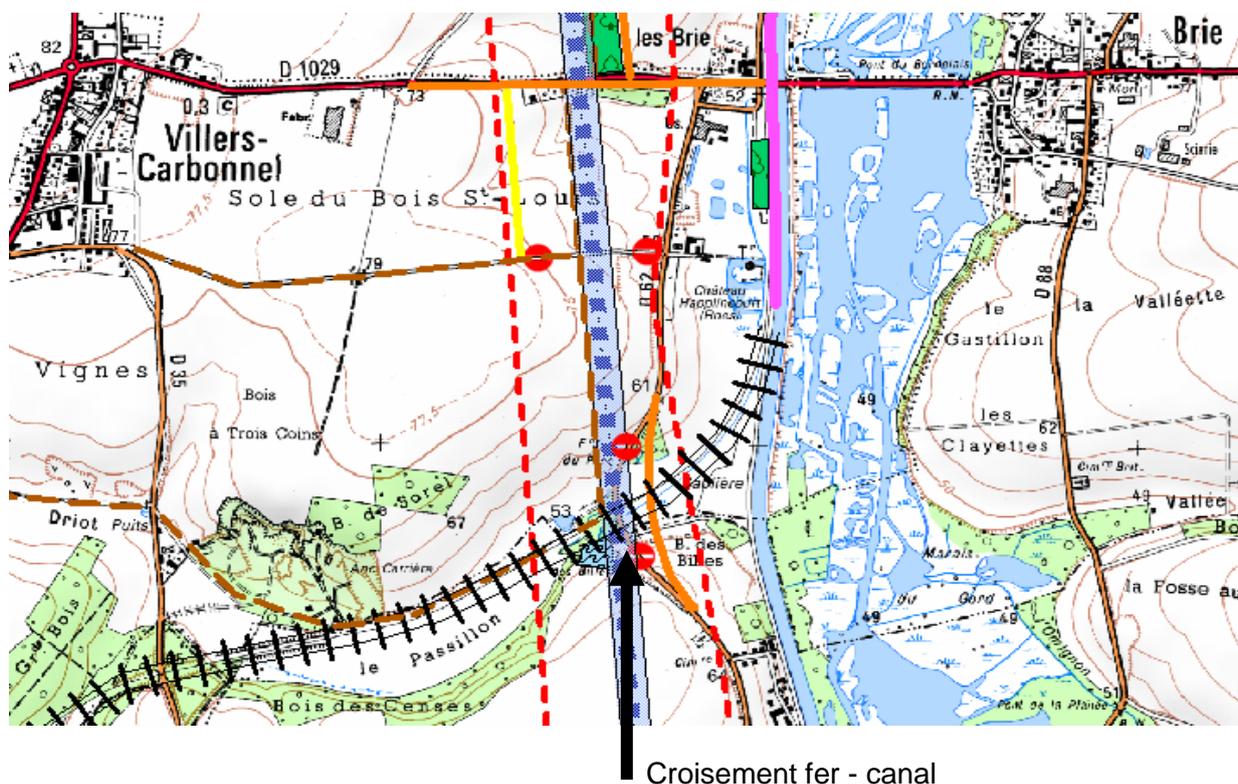
- **La voie ferrée Chaulnes - Péronne :**

Dans le cadre de l'aménagement de la plateforme de Péronne (voir Axe 4 – Aménagements liés au développement économique) et afin de renforcer l'attractivité du site, la Communauté de communes de la Haute-Somme souhaite garantir la possibilité de remettre en service le moment venu le tronçon ferré Chaulnes – Péronne.

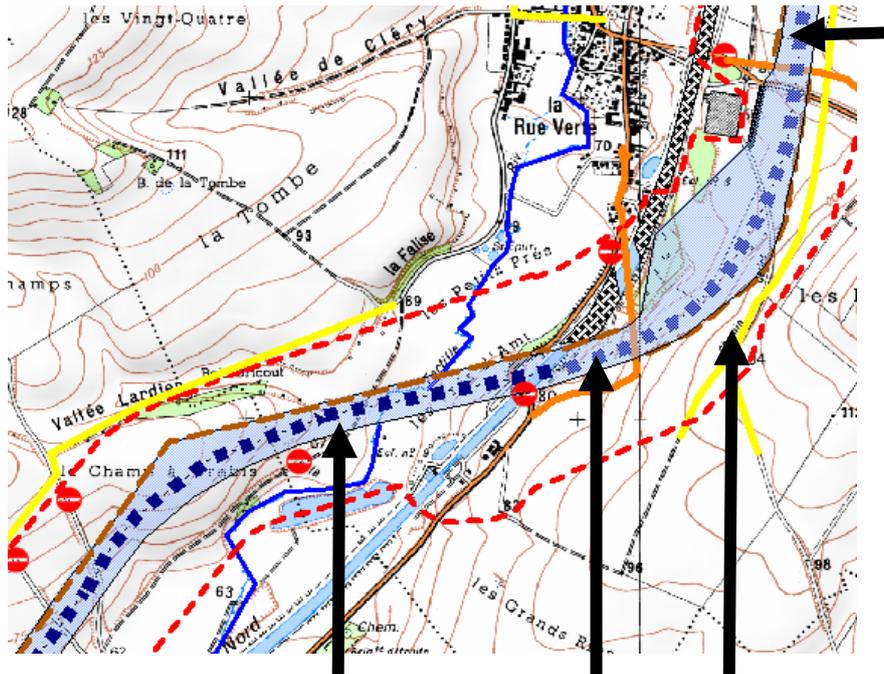
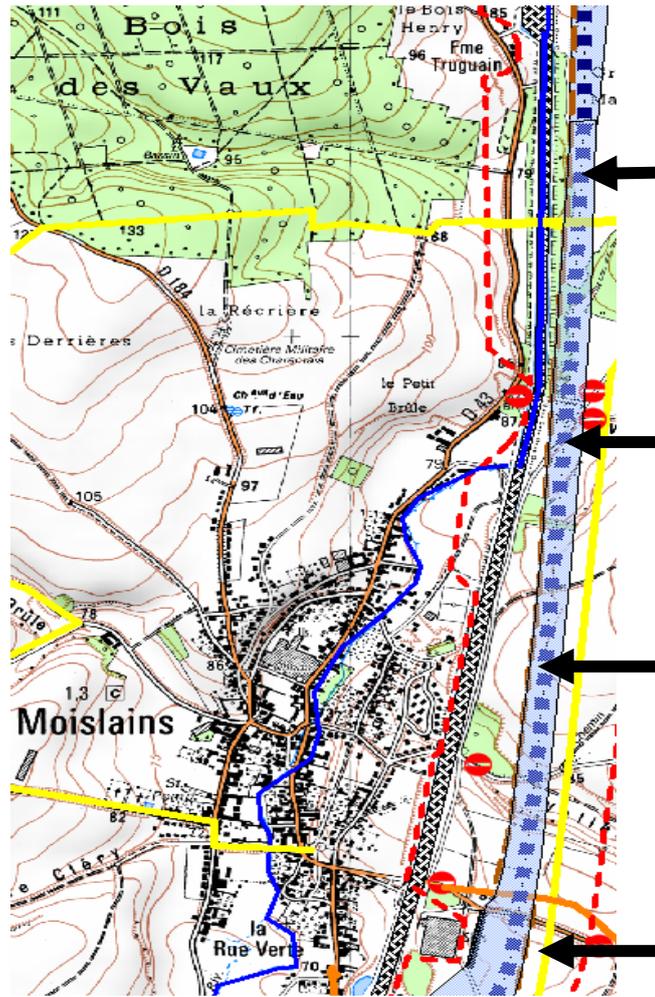
Cette demande a déjà été intégrée dans le dossier de consultation des services de l'Etat, des élus de VNF lié à l'APS (2005), dans le Livre blanc de l'Association Seine-Nord Europe (2012) ainsi que dans le *Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT* du Santerre Haute-Somme (2016).

Cette liaison offrira la trimodalité et connectera la plateforme depuis Chaulnes à la voie ferrée Le Havre – Amiens – Reims – Dijon.

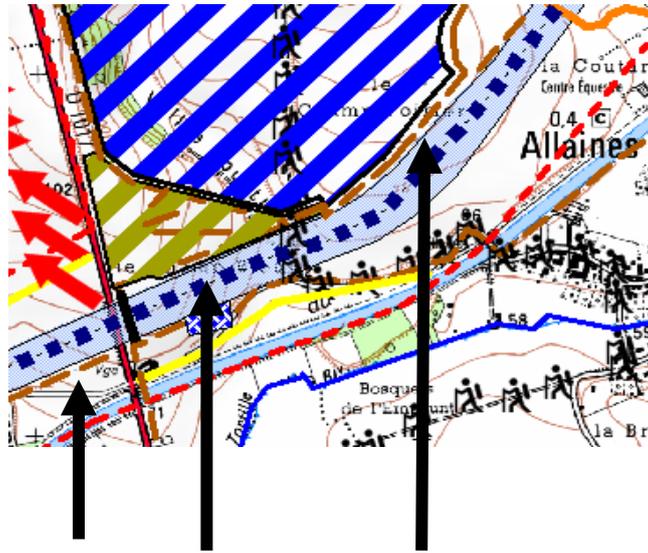
Ainsi, il conviendra de prendre en compte dès maintenant les caractéristiques techniques de cette hypothèse (réalisation d'un ouvrage type cadre ou voûte de 150 à 160 m de long sous le canal – source dossier de consultation des services de l'Etat, des élus de VNF lié à l'APS (2005)) lors du croisement de cette liaison ferroviaire et du canal en limites communales de **Saint-Christ-Briost** et de **Villers-Carbonnel**.



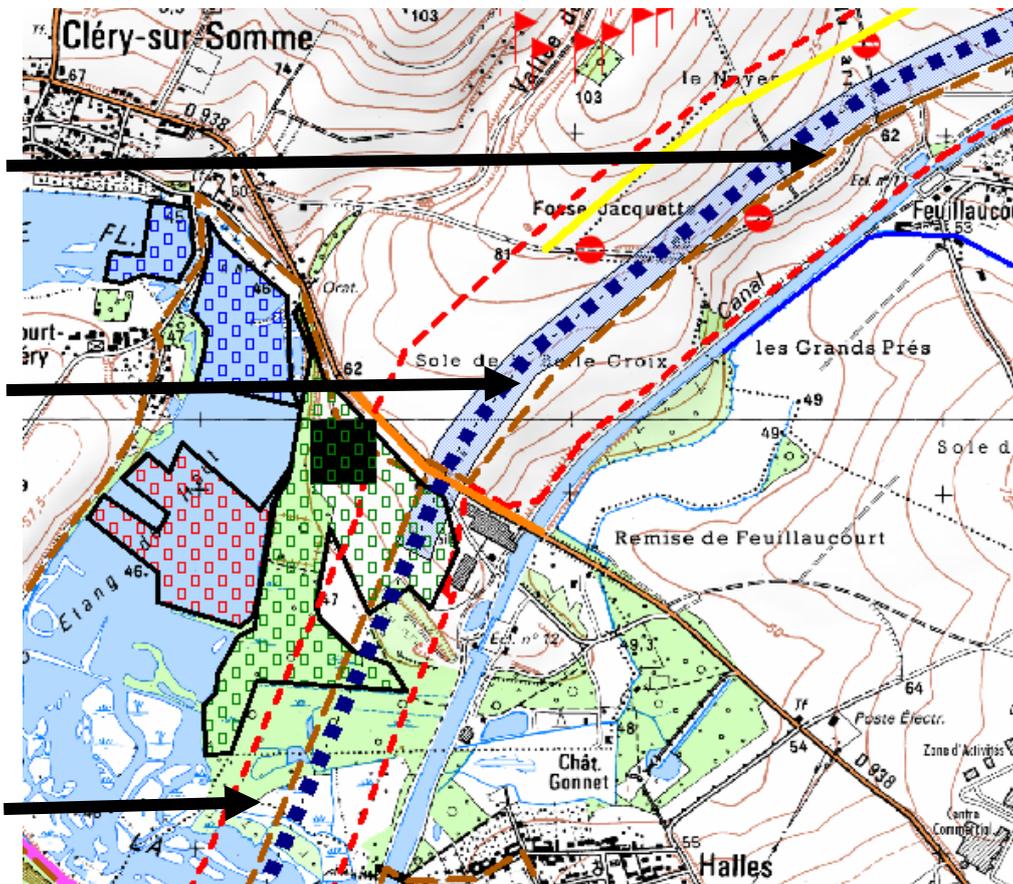
A Moislains



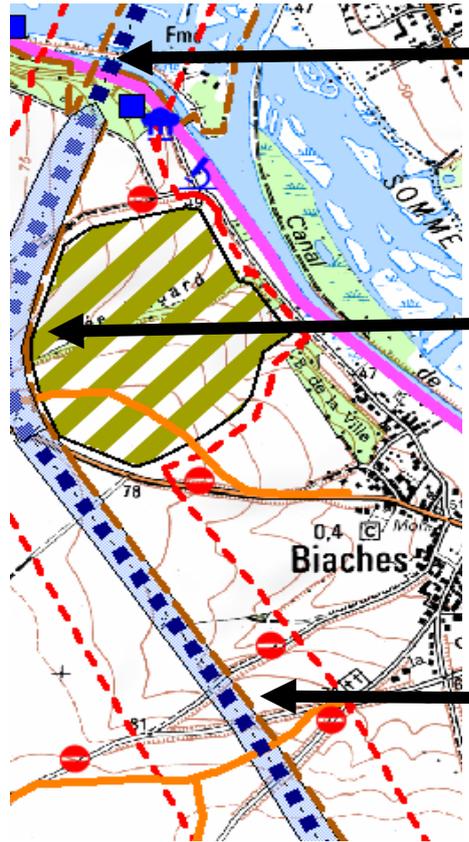
A Allaines



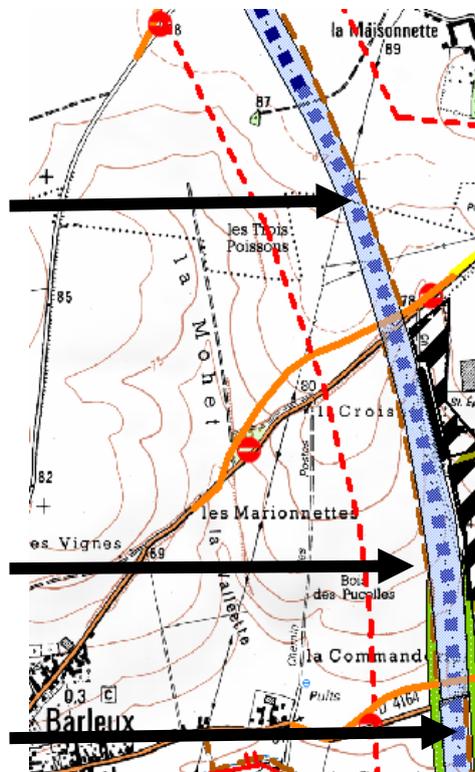
A Cléry-sur-Somme



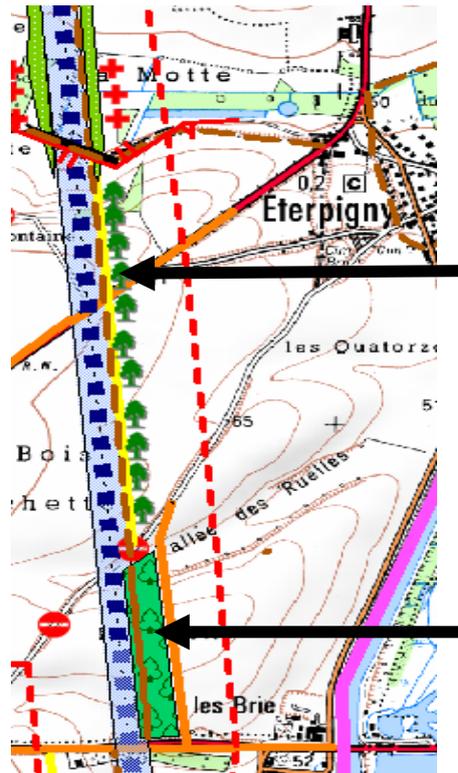
A Biaches



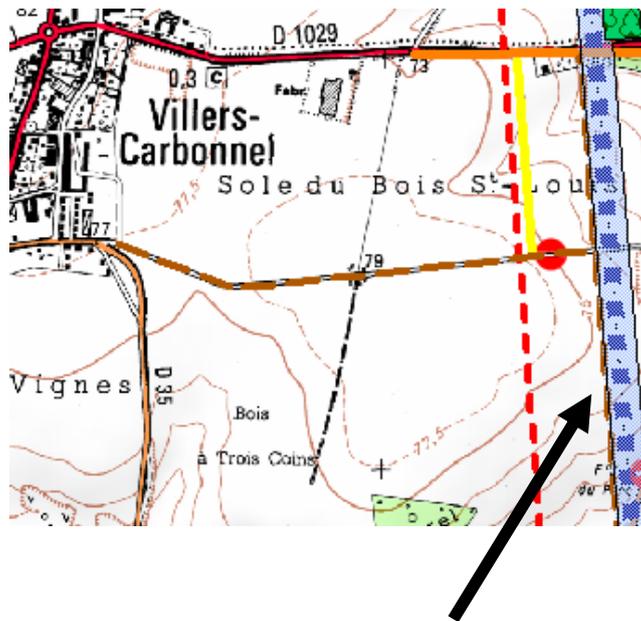
A Barleux



A Eterpigny



A Villers-Carbonnel



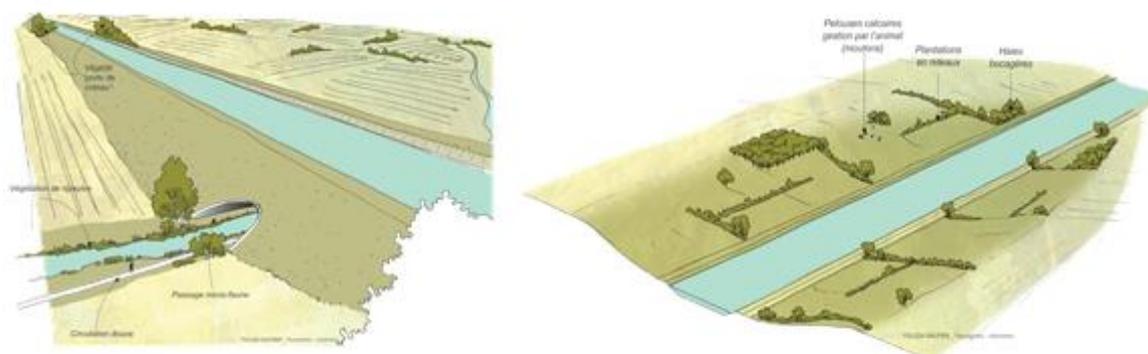
- **Les talus en remblais ou déblais :**

Globalement les élus des communes concernées partagent les propositions de VNF qui ont été présentées dans le Schéma d'Orientations Architecturales et Paysagères, tant en ce qui concerne « la plantation des dépendances vertes » sur

Canal en remblais

ou

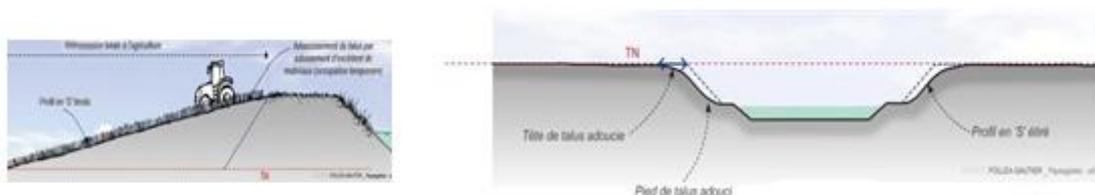
Canal en déblais



Source VNF "Schéma d'orientations architecturales et paysagères"

qu'au titre de « la morphologie des remblais et déblais » qui sont souhaités les plus adoucis en fonction des lieux. Ces demandes concernent les communes les plus impactées :

- pour les remblais : à **Villers-Carbonnel** ; à **Eterpigny** et **Barleux** à hauteur de la *Vallée de la Motte* et de la *Gironde* ; à chaque extrémité du pont-canal sur les communes de **Biaches** et **Cléry-sur-Somme** ; à **Moislains**.
- pour les déblais : à **Barleux**, à **Biaches** ; à **Moislains** ; à **Etricourt-Manancourt**.



Source VNF "Schéma d'orientations architecturales et paysagères"

Outre l'aménagement, se pose la question de l'entretien des talus, souhaité à la charge de VNF. Une proposition est faite par le Président de la Communauté de communes afin de faire entretenir ces talus par des moutons. Cette proposition révèle plusieurs avantages :

- économiques et écologiques : proximité en terme de production alimentaire (circuit court pour le mouton, brebis et le lait ou le fromage) ;
- d'image, notamment dans le cadre du tourisme de nature (Grand Projet Vallée de Somme ou Espaces Naturels Sensibles de Cléry-sur-Somme) ;

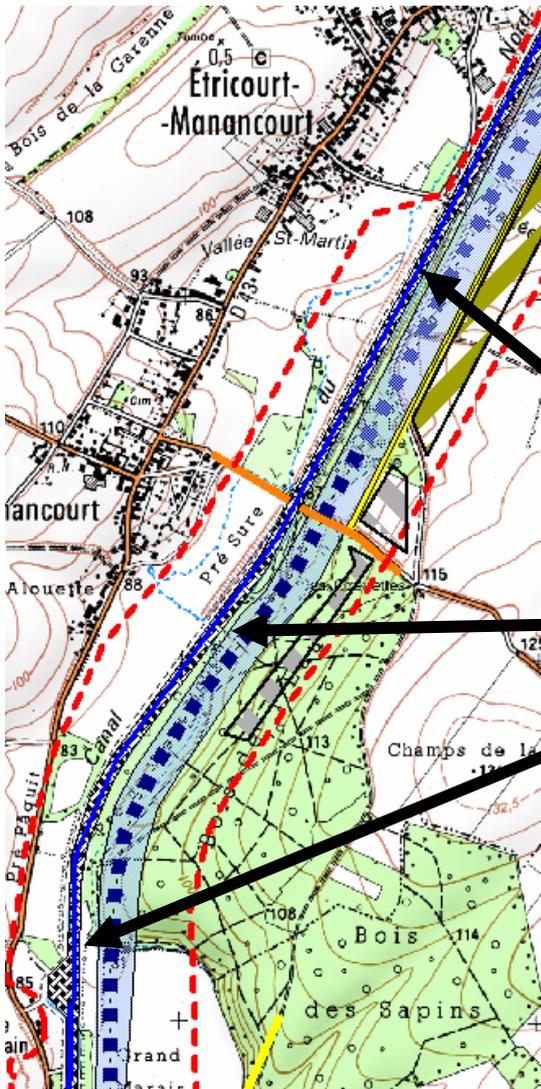
- dans un souci d'optimisation du foncier, en redonnant indirectement des terres à l'agriculture.

- **L'aménagement du canal du Nord de Moislains et à Etricourt-Manancourt :**

L'Avant-Projet Sommaire modificatif de 2015 propose le remblaiement du canal du Nord du sud de **Moislains** (au droit du km 71 du CSNE) au nord de la trame urbaine **d'Etricourt-Manancourt** (km 78 du CSNE).

Cette reconquête foncière devra être valorisée et aménagée :

- par la restauration de la Tortille ; du km 73,3 au km 78 (*voir Axe 3 : Aménagements environnementaux : la restauration et la valorisation de la Tortille*) ;
- par des chemins de randonnée pédestre et cycliste le long de la Tortille ;
- par des aménagements avec des arbres et plantations.



Restauration de la Tortille sur le canal du Nord remblayé

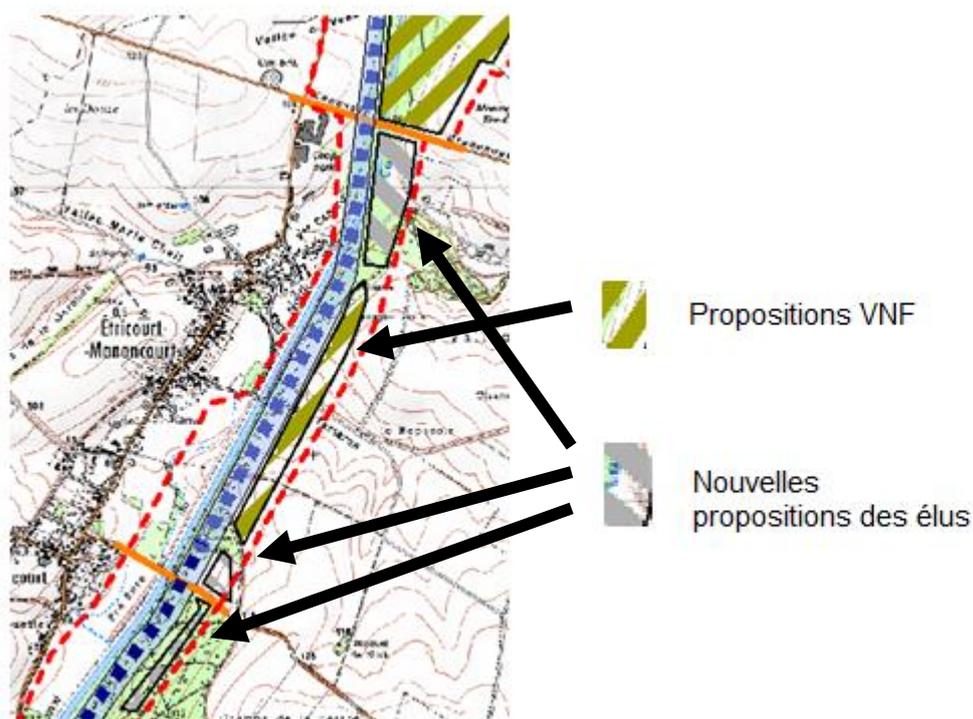
- **Les zones de dépôts :**

Pour VNF, il est nécessaire qu'il y ait sur les zones de dépôts, un maximum de foncier de retour en terre agricole (des études sur le potentiel agronomique sont menées avec la Chambre d'agriculture) ou en zones boisées au titre des mesures compensatoires environnementales.

Dans le même objectif, chaque commune concernée souhaite que le foncier utilisé soit minimisé et que dans la mesure du possible il soit évoqué sa valorisation (implantation d'énergies renouvelable avec aménagement paysager qui cache les installations, activités pastorales, golf,...). Par ailleurs, les communes qui souhaitent faire de nouvelles propositions le font au regard de la grande richesse des terres agricoles aujourd'hui impactées (1 ou 2) pour les déplacer vers des terres de moins bonne qualité (5 ou 6).

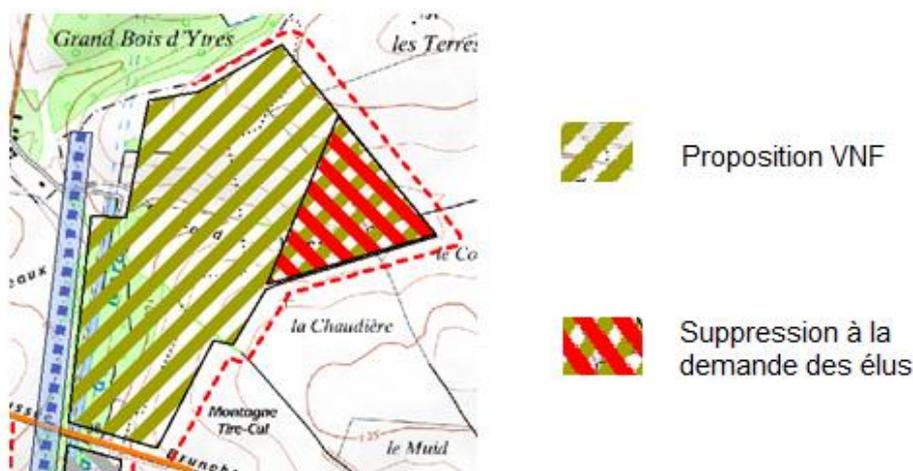
Enfin, il est bien compris que l'implantation de ces sites est imposée par les distances de transport, à proximité des zones d'extraction et par la configuration naturelle du terrain. C'est pourquoi les propositions restent proches des sites envisagés dans l'APS modificatif de 2015.

A Etricourt-Manancourt :



A Equancourt :

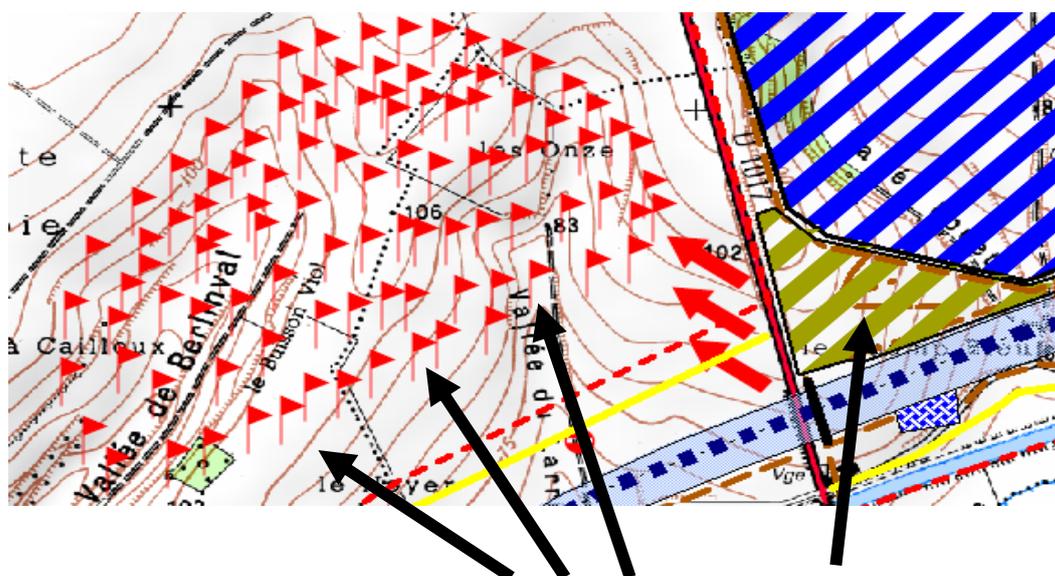
Le triangle rouge représente la partie des terres de bonne qualité sur lequel les élus souhaitent qu'il n'y ait pas de dépôts.



A Allaines (et Cléry-sur-Somme) :

Par ailleurs, la Communauté de communes de la Haute-Somme mène une réflexion autour d'un projet de golf. Que celui-ci soit porté par des acteurs publics ou privés, il apparaît pertinent dans le cadre de la limitation de la consommation des terres agricoles et naturelles de valoriser des dépôts de terres en inscrivant une partie du parcours sur ceux-ci.

Une étude d'opportunité va être engagée par la collectivité et l'Office de tourisme de la Haute-Somme. En fonction du lieu le plus approprié (accessibilité routière, caractéristiques géographiques et paysagères, faisabilité), il conviendra d'imaginer déplacer la zone de dépôts dans la mesure du possible de la commune d'Allaines vers la commune de Cléry-sur-Somme (de part et d'autre de la 1017). En effet, le foncier d'Allaines est déjà fortement impacté par la réserve en eau, le canal, le port de plaisance, l'écluse, les travaux annexes et diverses voies de raccordement (160 ha sur une S.A.U. de 800 ha).



Les dépôts de terres pourraient être décalés d'**Allaines** vers **Cléry-sur-Somme**



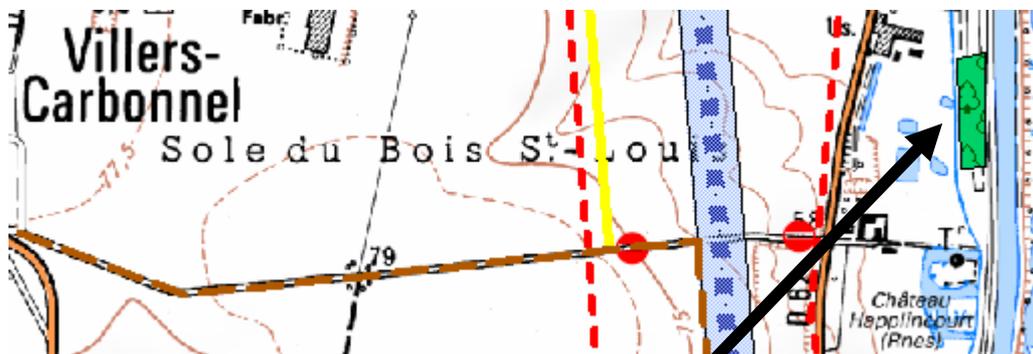
A Barleux et Péronne :

La zone de dépôts attenante à la friche Flodor pourrait être valorisée en extension de la plateforme de Péronne (*Voir Axe 4 – Aménagements liés au développement économique*).

- **Autres propositions :**

La commune de **Villers Carbonnel** accueille une ancienne gare SNCF devenue désormais une friche. Ce lieu est à l'abandon, pouvant même servir de décharge. En proximité, du canal Seine Nord Europe, des étangs de la Somme ainsi que du château d'Happlincourt qui constituent un patrimoine remarquable, il est souhaité de donner une nouvelle vie à cette verrière pour faire de cet ensemble un lieu de promenade.

Par ailleurs « *le chemin des tilleuls* » sera un lieu de promenade qui rejoindra le CSNE. Le chemin de halage devra se situer du côté du village pour prolonger le parcours le long du canal.



Friche SNCF à valoriser

Une demande émane particulièrement d'**Eterpigny** qui souhaite un alignement d'arbres. Cette demande doit permettre de limiter les odeurs et le bruit au regard des vents portant vers le village. Par ailleurs, la pente entre le canal et la commune est demandée la plus douce possible.

Enfin, au-delà de ces demandes précises, le Syndicat mixte du Santerre Haute-Somme a répondu à l'Appel à projets 2017 « *Plans de paysage* ». L'élaboration d'un tel document qui dure 12 à 24 mois a pour objectifs de « *faire réfléchir ensemble les habitants, usagers et aménageurs pour élaborer des stratégies d'adaptation qualitatives, choisies et partagées afin d'en préserver la qualité. C'est un outil de prise en compte du paysage – qu'il s'agisse de sa protection, sa gestion ou son aménagement – dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) à l'échelle du bassin de vie* » (définition Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer).

Si le territoire est retenu, une large place de ce « plan de paysage » du Santerre Haute-Somme pourra être consacrée au canal Seine-Nord Europe. Seront alors associés l'ensemble des acteurs tels que l'Etat (DREAL, DDTM), l'ADEME, VNF, le CAUE, ...

AXE 3 – AMENAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX :

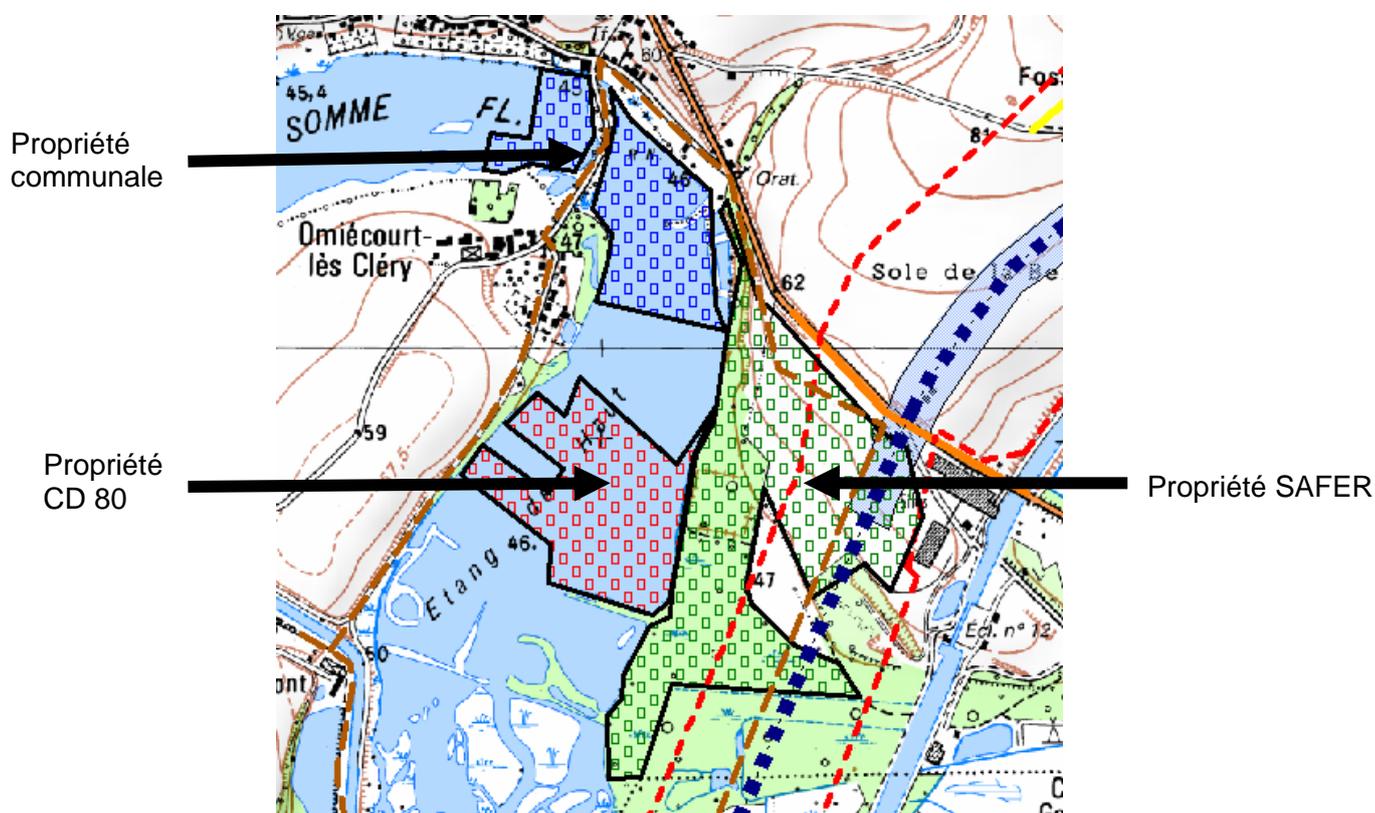
Les travaux du canal engendrent des impacts, directs et/ou indirects, à court, moyen ou long termes sur les territoires traversés. Pour le maître d'ouvrage, l'enjeu est « d'éviter, de réduire ou de compenser » les conséquences des travaux et des aménagements sur les espaces naturels.

Dans ce cadre, VNF puis la société de projet canal Seine-Nord Europe sont responsables de la mise en œuvre des mesures compensatoires liées à la biodiversité. Ainsi, les démarches seront engagées le plus en amont possible, avant même le début du chantier et jusqu'à sa livraison.

Dans la mesure du possible, les espaces sur lesquels un travail de préservation et de valorisation pourra être fait devront se situer à proximité du canal. Néanmoins, si peu de sites à enjeux sont identifiés le long du canal, possibilité est donnée de s'éloigner tout en maintenant une cohérence en restant au sein du corridor écologique qu'est la Vallée de la Somme.

- L'enjeu de Cléry-sur-Somme :

L'enjeu majeur réside sur la commune de **Cléry-sur-Somme** où le canal Seine-Nord Europe enjambe la vallée, d'une grande richesse écologique liée à la présence d'espèces animales et végétales protégées et de zones humides. Depuis 2001, avec la création d'une zone de préemption des Espaces Naturels Sensibles (ENS), une politique d'acquisition foncière est menée : d'abord par la commune, plus récemment par le Conseil Départemental. A terme, l'objectif est de constituer une entité foncière cohérente, support à un projet de préservation et de valorisation auprès du public.



Ce site a été identifié par le Conseil départemental au titre de sa compétence obligatoire relative aux ENS au regard des différents points d'intérêt :

- Un intérêt ornithologique : en plus du Blongios nain et de la Sterne pierregarin, la présence de fuligulles morillon, de milouin, du canard souchet ainsi que près de 200 cygnes tuberculés sur l'ensemble de l'étang en font un site pour l'accueil des oiseaux d'eau exceptionnel à l'intérieur des terres et d'intérêt supra-départemental ;
- Une fonction pour l'étang de « réservoir » pour les populations de canards dans les étangs de la Haute-Somme ;
- Un attrait paysager essentiel pour la notoriété de la Haute-Somme.

Par ailleurs, cet espace accueille une anguillière et un belvédère et pourrait être un lieu d'observation particulièrement riche, à l'image de la réserve ornithologique de Grand Laviers près d'Abbeville ou du site du Marquenterre.

Il conviendra de travailler avec le Conseil Départemental de la Somme afin d'imaginer le projet global de préservation et de valorisation (étangs et bois aujourd'hui propriété de la SAFER) qui pourrait être mené au titre des compensations environnementales. Une convention entre VNF et le Département de la Somme sera établie et intégrée au présent Contrat Territorial de Développement. Par exemple : réalisation du plan de gestion, nettoyage, diagnostic écologique, 1^{ières} actions de gestion (ripisylve, îlot,..), 1^{iers} parcours découverte et création animations (avec le CPIE), esquisses et estimations des 1^{iers} aménagements...

En terme de gouvernance, un Comité de gestion a été installé par le Conseil Départemental en 2016. Pour tous les acteurs membres – dont la commune de Cléry-sur-Somme, la Communauté de communes de la Haute-Somme, le Syndicat mixte Santerre Haute Somme, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, le Conservatoire Botanique National de Bailleul, les fédérations de pêcheurs et de chasseurs, - ce site remarquable est vu comme le point de départ d'un projet global de mise en valeur et de développement touristique (*Voir Axe 5 – Aménagements touristiques : Pôle « nature » de Cléry-sur-Somme*).

Enfin, pendant la longue phase chantier du pont-canal, il est demandé de limiter nuisances.

- **Les sites d'intérêt dans la Vallée de la Somme :**

La Conservatoire d'espaces naturels de Picardie dans le cadre de ses missions (la connaissance, la protection, la gestion, la valorisation) a réalisé récemment un inventaire des espaces naturels à enjeux à l'est de la Vallée de la Somme. Ces sites, à proximité du futur canal Seine-Nord Europe ou au sein du corridor qu'est la Vallée de la Somme méritent une attention particulière et pourraient être identifiés au titre des compensations. (Distinction à établir entre propriétés publiques et propriétés privées) :

- « *Marais de Hem-Monacu et de Feuillères* » sur ces communes ;
- « *Ferme Bazincourt* » à Cléry-sur-Somme et Biaches ;
- « *Le marais de Halles* » à Péronne ;
- « *les Aulnaies de Bruntel / La Poissonnerie* » à Mesnil-Bruntel, Eterpigny et Péronne ;

- « Marais des « eaux » et des « eaux Louis Quentin » à Brie, Eterpigny et Villers-Carbonnel ;

- **La restauration et la valorisation de la Tortille :**

Ce projet impacte plusieurs communes de la Haute-Somme traversées par le canal (**Equancourt, Etricourt-Manancourt, Moislains, Allaines, Péronne**). Des études sont menées afin d'imaginer les travaux qui nécessiteront une autorisation administrative (Loi sur l'eau) et les élus se félicitent d'être associés à cette démarche.

Dans leur ensemble, ils sont d'accord avec « *le réaménagement par création de lits emboîtés permettant de redonner à la Tortille un espace de liberté. Le principe repose sur la création d'un lit d'étiage méandrant au sein d'un lit mineur inondable comportant des annexes hydrauliques* ». Source document *Bief de partage canal Seine-Nord Europe Allaines/Moislains (80) à Havrincourt (62)* présenté à Amiens en juillet 2014.

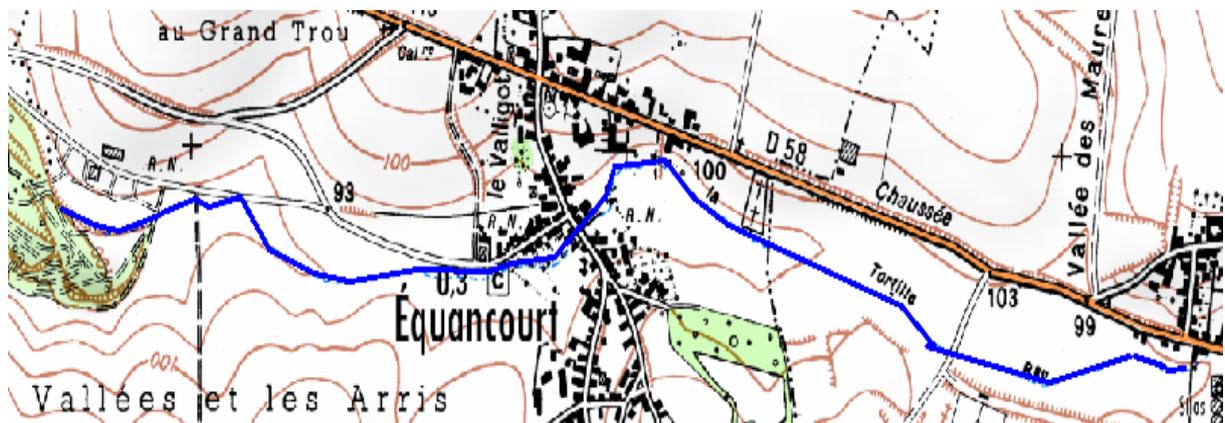
Ce projet s'étend sur le canal du Nord sur 4,7 km (voir Axe 2 : Aménagements paysagers : Aménagements du canal du Nord).



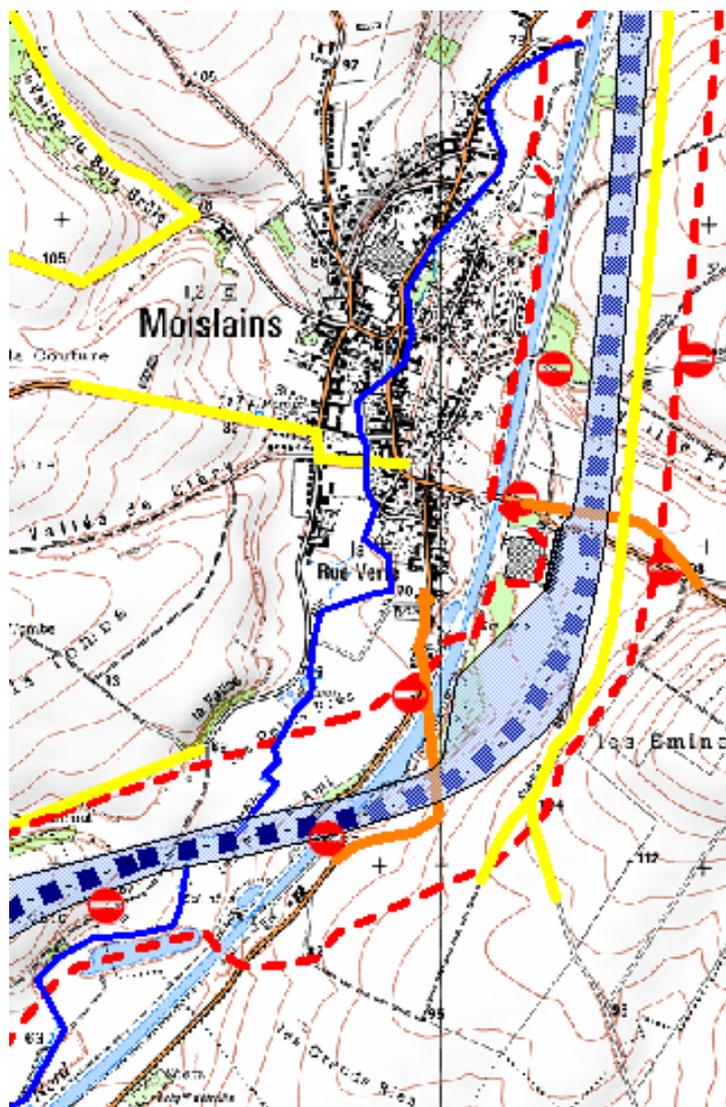
Source VNF « Schéma d'orientations architecturales et paysagères »

Outre la partie sur l'ancien canal du nord, différents enjeux se dégagent :

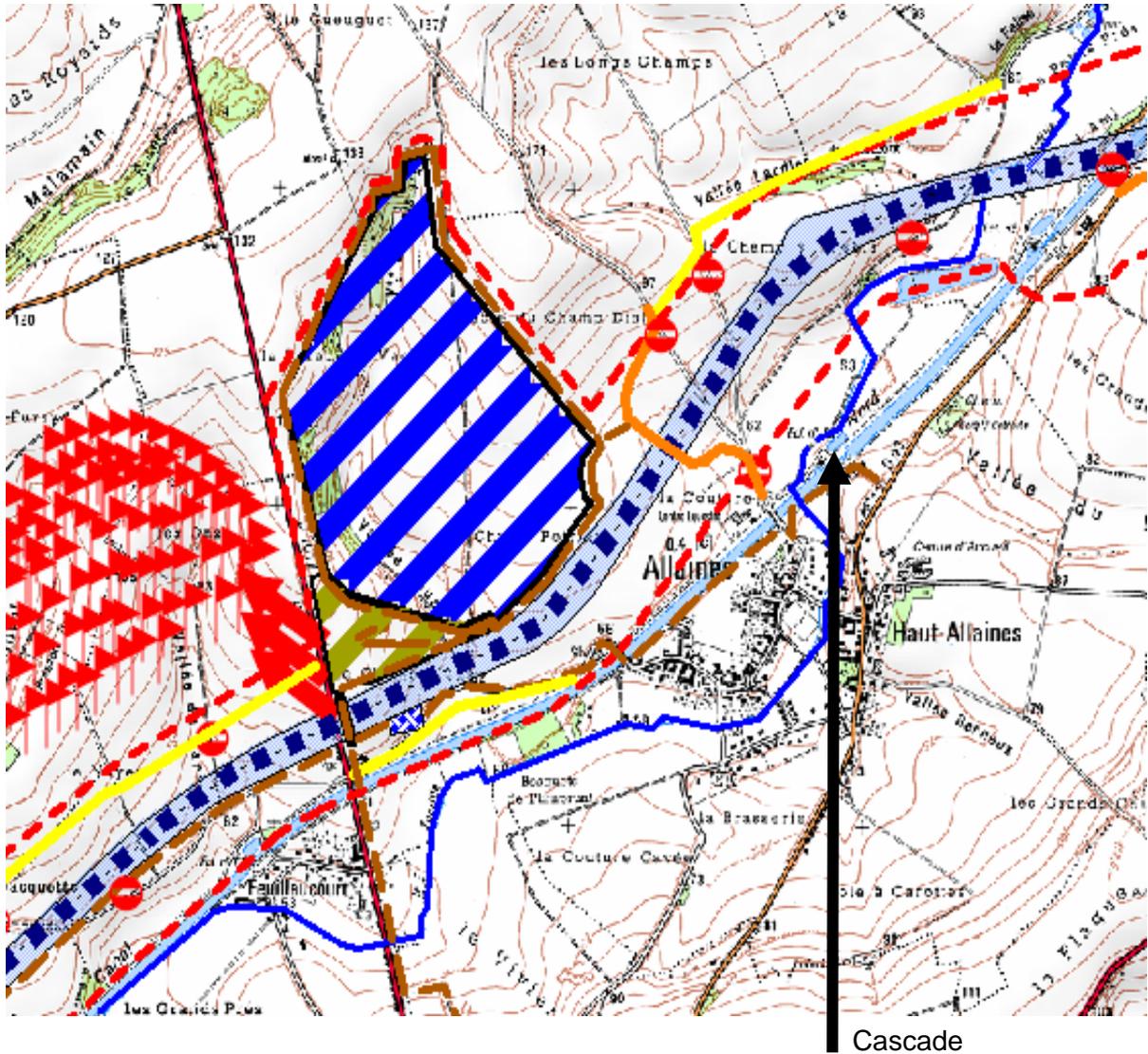
Sur la commune **Équancourt** : restauration de la Tortille depuis sa source (Fins) et réalisation d'aménagements paysagers lors du passage au sein de la trame urbaine.



Sur la commune de **Moislains** : valorisation paysagère et remise en état au sein de la trame urbaine.



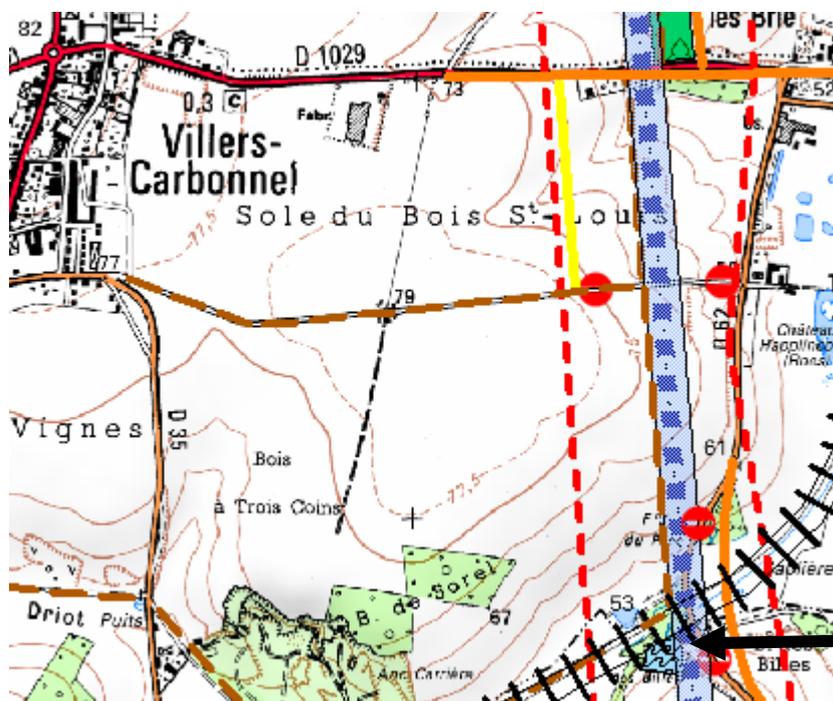
Sur la commune d'**Allaines** : Il est souhaité la remise en état de la Tortille ainsi qu'une valorisation paysagère au sein de la trame urbaine. Par ailleurs, de nouveaux aménagements sont souhaités à la hauteur de la cascade (sur 3 niveaux).



Une fois ce projet de restauration et de valorisation réalisé, les élus s'interrogent quant à l'entretien de la Tortille et au mode de gestion le plus pertinent. L'étude sur la restauration et valorisation de la Tortille actuellement menée pourra apporter des solutions.

- **Les autres propositions :**

La commune de **Villers-Carbonnel** possède une source à la hauteur du lieu dit « *La fontaine des billes* ». L'espace n'est pas entretenu : difficile de trouver la source, herbes hautes, pas de mise en valeur, pas de signalisation. Une action de valorisation est souhaitée.



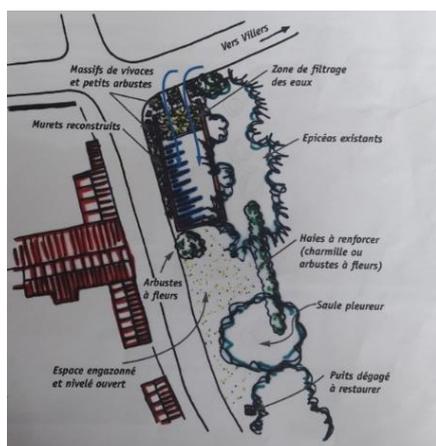
Valorisation de la « Fontaine des billes »

A l'ouest de la trame urbaine de la commune, au centre du hameau d'Horgny, se situe une mare historique maçonnée en moellons de pierre calcaire en bordure d'une place engazonnée. Cette place comprend également un puit maçonné en moellons de pierre et en brique et se prolonge sur un chemin rural boisé.

Aujourd'hui, la mare assure un rôle de régulation des écoulements des eaux pluviales, de réservoir écologique et de réserve d'eau pour la lutte contre l'incendie. Elle est surtout un élément majeur de l'identité locale et du patrimoine du village. A ce titre une étude concernant sa rénovation a été menée par le CAUE.

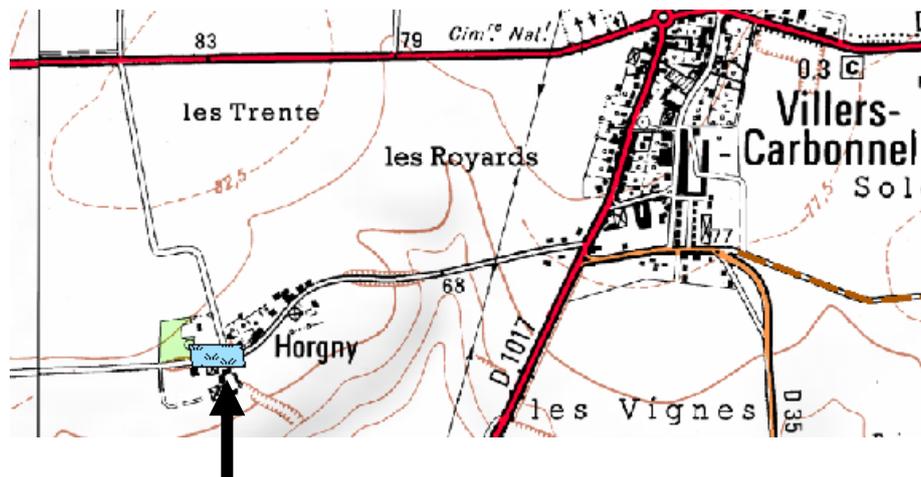
La commune de **Villers-Carbonnel** souhaiterait qu'au titre des compensations, le projet porté depuis quelques années soit réalisé.

Extrait étude CAUE 80



Etat actuel de la mare





Les communes d'**Eterpigny** et de **Barleux** souhaitent la création d'un tour de ville :

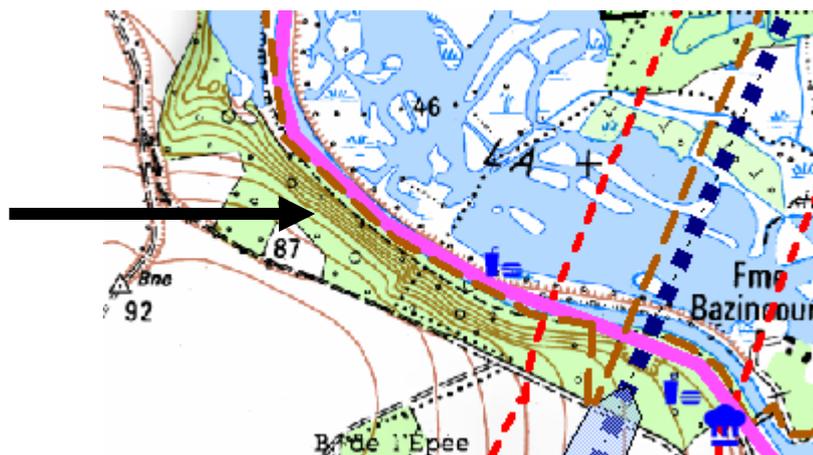


— — — — — Tour de ville



La commune de **Biaches** souhaite une valorisation du bois de Sormont :

Bois de Sormont



AXE 4 – AMENAGEMENTS LIES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

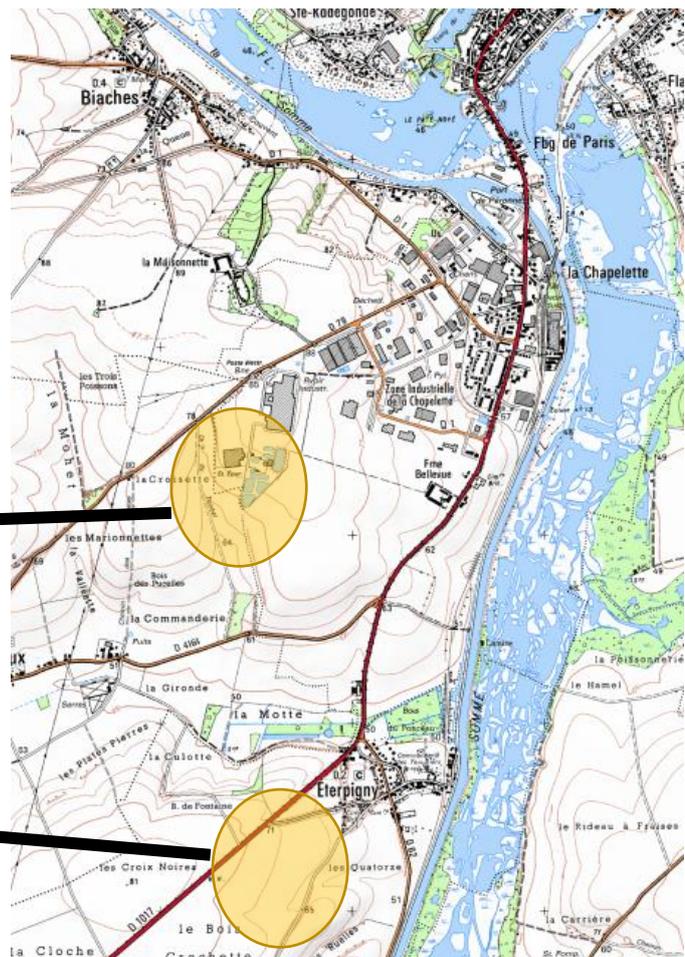
Quatre plateformes multimodales sont identifiées le long du tracé dont l'une se situe sur le territoire de la Communauté de communes de la Haute-Somme. En 2005, dans le dossier de consultation relatif à l'Avant Projet Sommaire, il était indiqué 2 lieux possibles pour l'implantation de la zone portuaire :

- l'un, au sud de Péronne, entre Villers-Carbonnel et Eterpigny, particulièrement intéressant en raison de sa parfaite accessibilité aux autoroutes et autorisant le cas échéant un raccordement avec la voie ferrée Chaulnes – Péronne.
- l'autre, à Péronne, plus près de la Zone Industrielle de la Chapelette, à proximité du bassin de main d'œuvre et autorisant le cas échéant un raccordement avec la voie ferrée Chaulnes - Péronne.

Lors du Partenariat Public Privé (PPP), le choix de VNF s'était porté sur le site d'Eterpigny. Depuis les rapports Pavvros 1 et 2 qui offrent aux territoires la possibilité d'exprimer leurs souhaits, les élus de la Ville de Péronne, de la Communauté de communes de la Haute-Somme et du Syndicat mixte du Santerre Haute-Somme militent pour un déplacement du port à hauteur de la friche Flodor.

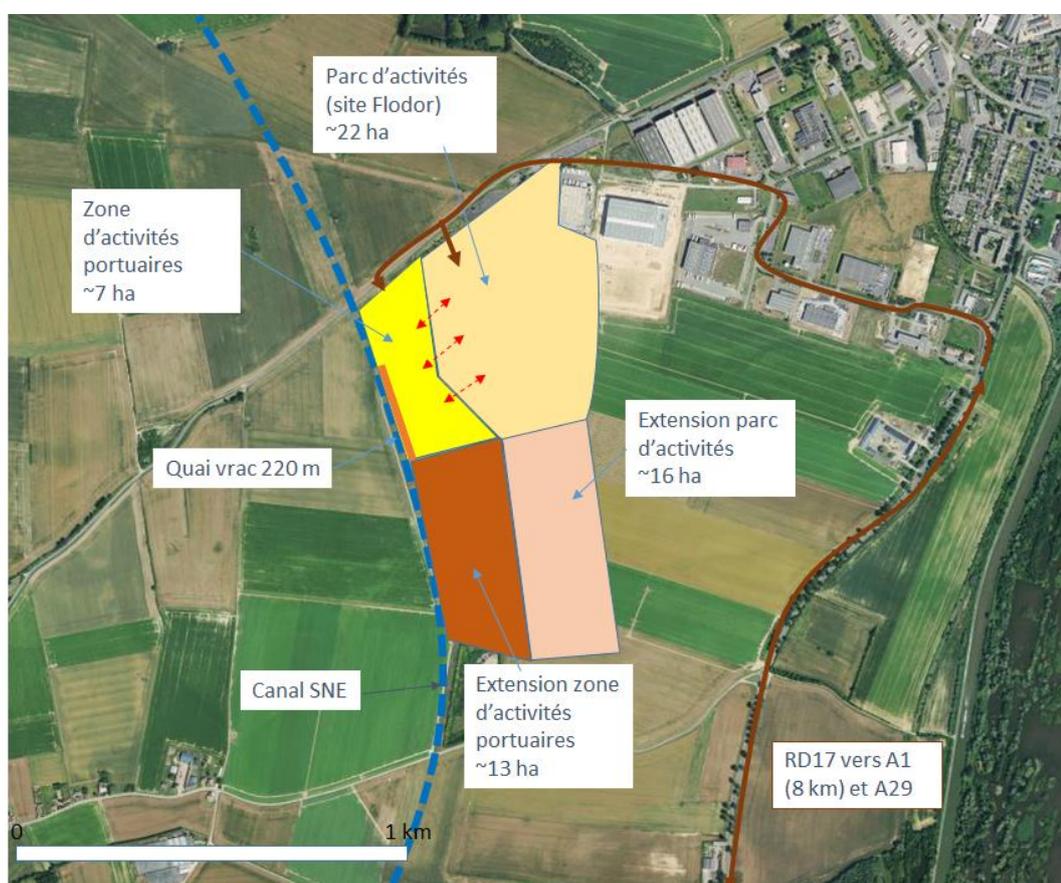
Site de la Chapelette
– friche FLODOR

Site d'Eterpigny

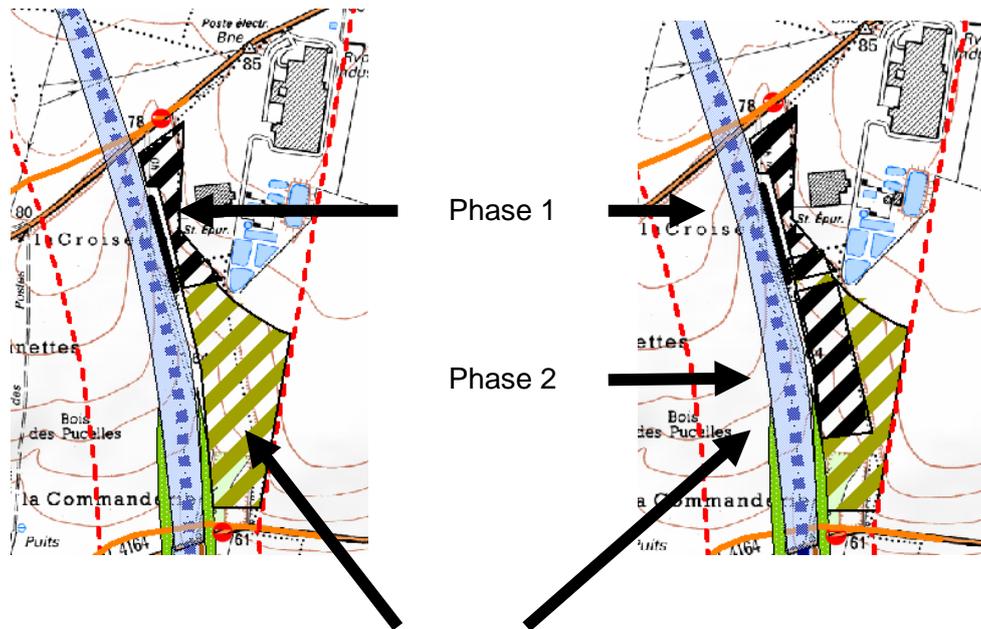


En 2016, la Communauté de communes de la Haute-Somme a lancé « une étude de marché et de redéfinition portuaire du projet ». En terme d'aménagement, ce projet vise à s'intégrer dans la stratégie de développement du SCOT qui privilégie :

- la limitation de la consommation des terres agricoles et naturelles (le projet d'Eterpigny s'étalait sur 60 ha contre 7 ha à artificialiser à Péronne).
- la dépollution – requalification des friches. Située en bordure de la friche Flodor, la plateforme invite le territoire à rendre à l'activité économique les 22 ha de cette friche.
- la cohérence géographique puisque le quai et sa plateforme, la friche Flodor et la ZI de la Chapelette ne forment qu'un seul ensemble d'une capacité de 105 ha.



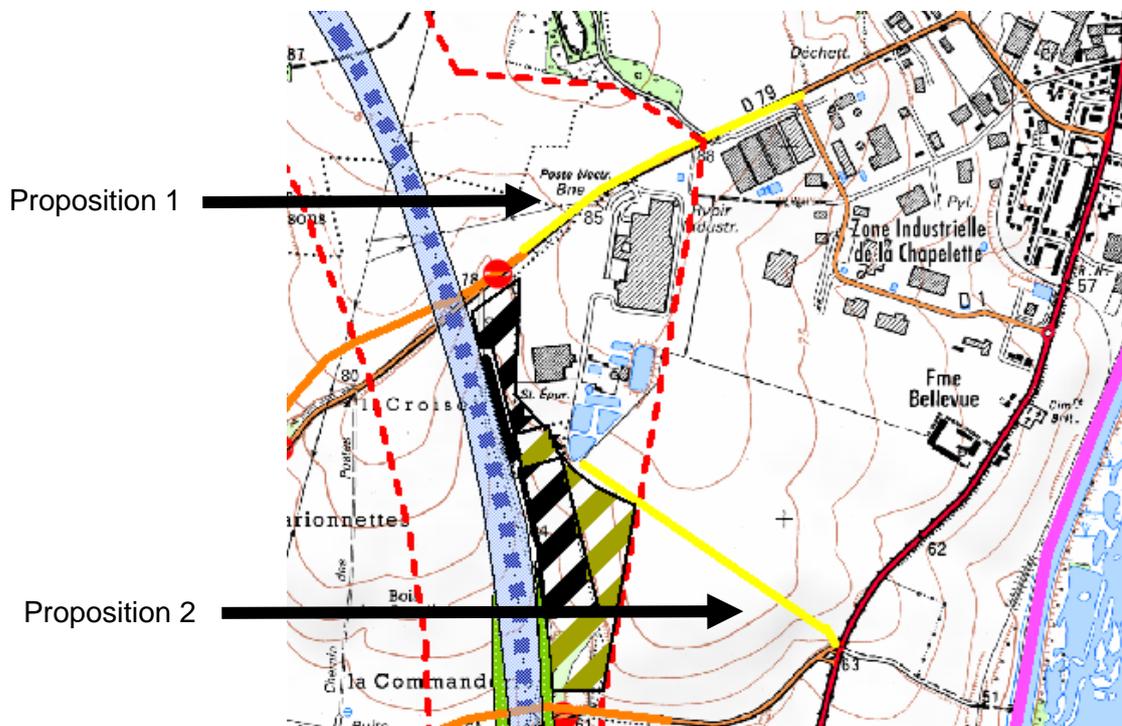
- la responsabilité puisque le projet se veut évolutif : une 1° phase qui mobilise 7 ha entre le canal et la friche Flodor ; puis une 2° phase à long terme sur 13 ha (Zone d'activité portuaire) et 16 ha (Extension du parc d'activité). Au sujet de l'extension, une partie du foncier se situerait sur des dépôts de terres liés à la réalisation de l'infrastructure.



Dépôts de terre VNF

Enfin, concernant la desserte routière de cette plateforme, 2 possibilités s'offrent au Département qu'il conviendra d'étudier techniquement et financièrement :

- la mise aux normes de la RD 79 afin de permettre aux poids lourds de circuler sur cet axe depuis la commune de Péronne ;
- un raccordement depuis la RD 1017 à hauteur de l'embranchement vers la RD 4164 en direction de Barleux.



Par ailleurs, les élus de Biaches souhaitent limiter au maximum la traversée du village par les camions amenés à se rendre sur la plateforme.

AXE 5 – AMENAGEMENTS LIES AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE :

Au regard des caractéristiques paysagères et naturelles du territoire (Vallée de la Somme), de certains ouvrages d'art (Pont-canal, retenue de la Louette), la Communauté de communes de la Haute-Somme dispose de nombreuses opportunités en terme de développement touristique.

Celles-ci sont renforcées par leur situation géographique privilégiée :

- à proximité des flux de l'A1 (3 à 4 km) de la sortie « Péronne – Nord » ;
- au croisement de plusieurs itinérances douces : la Véloroute Vallée de Somme, le canal de la Somme et le canal du Nord ;

Deux pôles géographiques structurants proches l'un de l'autre retiennent l'attention :

- **Le pôle « nature » de Cléry-sur-Somme :**

La commune de Cléry-sur-Somme dispose d'un patrimoine naturel remarquable (*voir Axe 3 : Aménagements environnementaux*) et va accueillir sur son territoire le pont-canal de 1,3 km qui enjambrera la Vallée de la Somme à une hauteur maximale de 24 mètres. Les caractéristiques de ce pont-canal le rendent particulièrement spectaculaire et plus globalement font de ce dernier une infrastructure comme il n'en existe que très peu en France et en Europe.

Les communes de Cléry-sur-Somme et de Péronne, la Communauté de communes de la Haute-Somme veulent profiter de ces atouts pour développer des activités touristiques, plutôt orientées autour du tourisme de nature.

Il s'agira de faire de ce site remarquable un élément fort de l'identité et de l'image du territoire, pour à la fois rendre les habitants fiers de leur territoire et créer une dynamique d'accueil. Outre les actions de promotion de l'Office de tourisme, la labellisation en cours « *Pays d'Art et d'Histoire* » conduite par le Syndicat mixte du Santerre Haute-Somme renforcera l'attractivité du site.

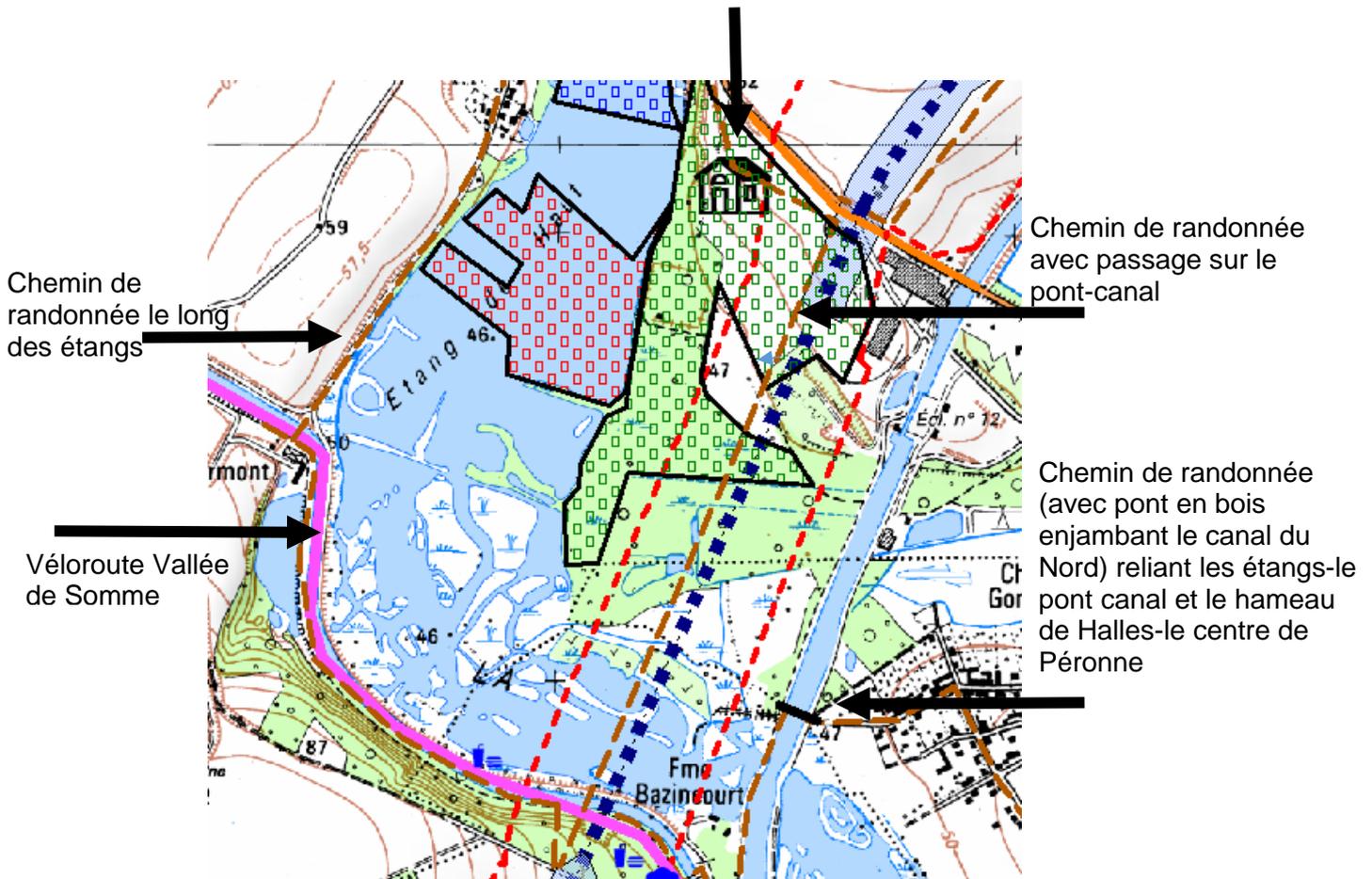
Le site Espaces Naturels Sensibles :

Le site de l'étang du haut (*voir Axe 3 : Aménagements environnementaux*), propriété du Département pourra devenir un site d'écotourisme qui aura pour centre d'intérêt la zone de quiétude et l'observation des oiseaux d'eau, tout en intégrant les propriétés communales voisines.

Des compléments d'inventaire et de diagnostics écologiques liés au projet formalisé entre VNF et le Département permettront de localiser d'une part, les secteurs les plus sensibles qui seront « sanctuarisés » et d'autre part, ceux qui peuvent accueillir des activités et sous quelles conditions.

Plusieurs parcours pourront être connectés à ce lieu : un chemin « découverte » autour de l'étang (parcours didactique, observatoire) connecté à la maison éclusière de Sormont, à la future Maison du canal et de la nature, à la Véloroute Vallée de Somme, aux Espaces Naturels Sensibles de l'aval (Cappy, Eclusier-Vaux) et aux autres chemins de randonnées du territoire.

Maison du canal et de la nature



La Maison du canal et de la nature :

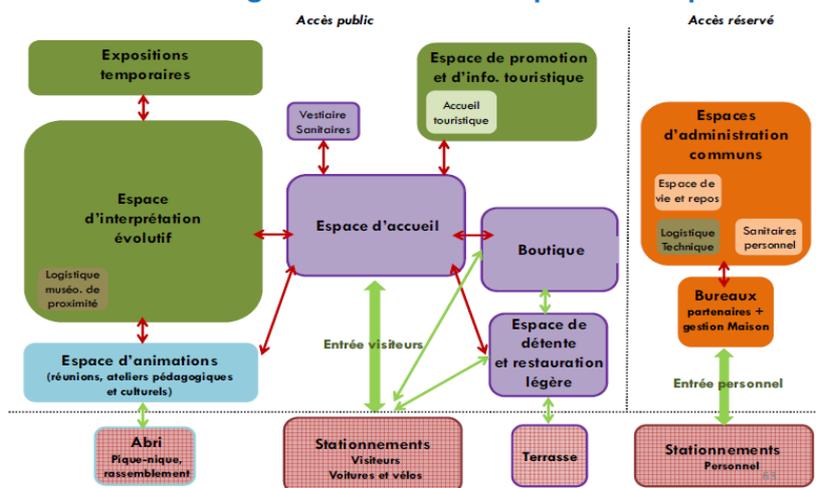
Depuis l'étude Rambol (2007) de mise en tourisme du canal Seine-Nord Europe, les acteurs locaux militent pour la construction d'une Maison du canal dont les objectifs seront la promotion et la vulgarisation du projet, pendant la phase chantier et puis lors de l'exploitation : enjeux liés au projet, caractéristiques techniques, intérêt du fluvial.

Imaginée au pied du pont-canal, sa situation géographique dans la Vallée de la Somme permet d'offrir une seconde vocation à ce lieu, autour de la valorisation de la nature : exposition pédagogique autour de la faune et de la flore, de la Vallée de Somme dans son ensemble (lieu RAMSAR si labellisation), point de départ du circuit de randonnée entourant l'étang du Haut et passant sur le pont-canal.

Sa situation géographique remarquable, à 3 km de la sortie d'autoroute Péronne-Nord sur l'A1 offre aussi des perspectives de diversification touristique vers le tourisme d'affaires pour des entreprises ayant des activités entre Paris et Lille.

En 2012, l'Office de tourisme de Haute-Somme a mené une 1^{ière} étude d'opportunité sur le sujet avant l'arrêt du PPP. Eligible au dispositif LEADER, le territoire va réengager courant 2017 une étude, notamment autour de la phase de faisabilité.

Schéma d'organisation du site : premières pistes

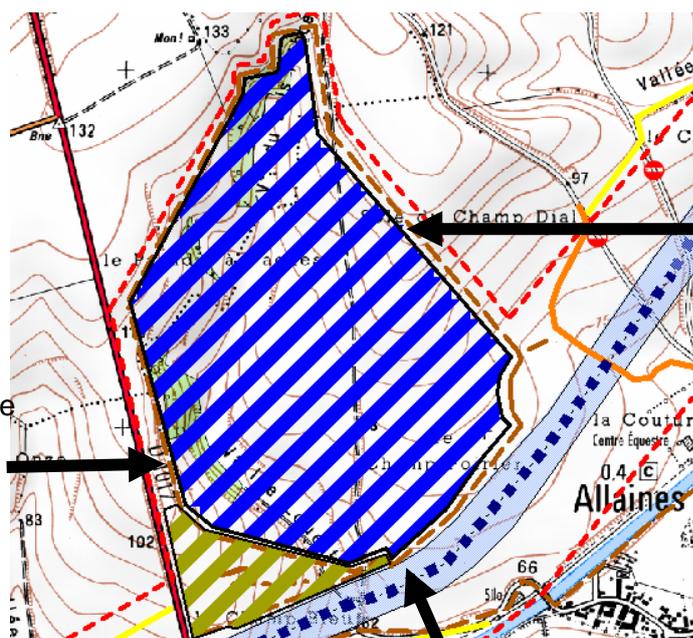


- **Le pôle « loisirs » d'Allaines :**

Le bassin de la Louette

La bonne gestion du canal Seine-Nord Europe nécessite la réalisation d'une retenue d'eau sur la commune d'Allaines. Cet ouvrage doit être valorisé :

- D'une part, le plan d'eau en lui-même : si pour des raisons techniques, l'ensemble ne peut être exploité, qu'une certaine partie le soit pour des activités nautiques, type pédalo, voile,...
- D'autre part, tout autour du plan d'eau : chemin de randonnée (qu'il faudra sécuriser – demande de la commune d'Allaines), lieu d'observation de la faune comme évoqué par VNF dans le Schéma d'Orientations Architecturales et Paysagères mais également création de résidences de tourisme initiée par les acteurs locaux (voir *Livre blanc de l'Association Seine-Nord Europe de 2012*).



Chemin de randonnée
autour de la retenue
d'eau

Chemin de randonnée
autour de la retenue d'eau

Lieu d'observation

Le port de plaisance d'Allaines :

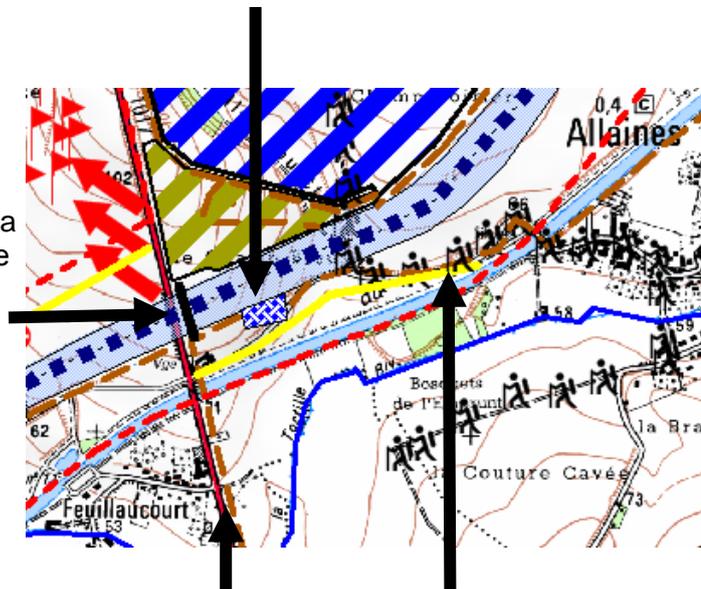
Par ailleurs, la commune accueillera un port de plaisance et escale de croisière pouvant héberger simultanément 2 paquebots fluviaux, 4 bateaux, 20 bateaux de moins de 15 m. Outre les services classiques (sanitaires, eau potable, gestion des déchets, capitainerie), la Communauté de communes de la Haute-Somme et la commune d'Allaines dans le cadre du développement touristique souhaitent voir la réalisation d'infrastructures connexes :

- un espace dévolu à l'Office de tourisme afin de faire la promotion du territoire avoisinant (panneaux d'information, QR code,...) ;
- un espace de stationnement, à la fois pour les bus (visite du territoire pour les croisiéristes des paquebots) mais aussi pour les particuliers. Il serait pertinent de prévoir un espace pour les locations de véhicules électriques (voitures, scooters, vélos) ou de vélos à destination des plaisanciers qui souhaitent visiter le territoire (proximité de la base de La Louette, du pôle « nature » de Cléry-sur-Somme, de Péronne et de l'Historial de la Grande Guerre) ;
- plusieurs connections pédestres ou cyclos grâce à des chemins de randonnée vers les lieux précédemment cités.

Il est posé la question de la place pour le retournement des bateaux.

Port de plaisance, point de départ des chemins de randonnée

Chemin de randonnée vers la retenue d'eau (avec passage piéton et vélo sur le pont du canal)



Chemin de randonnée vers Péronne

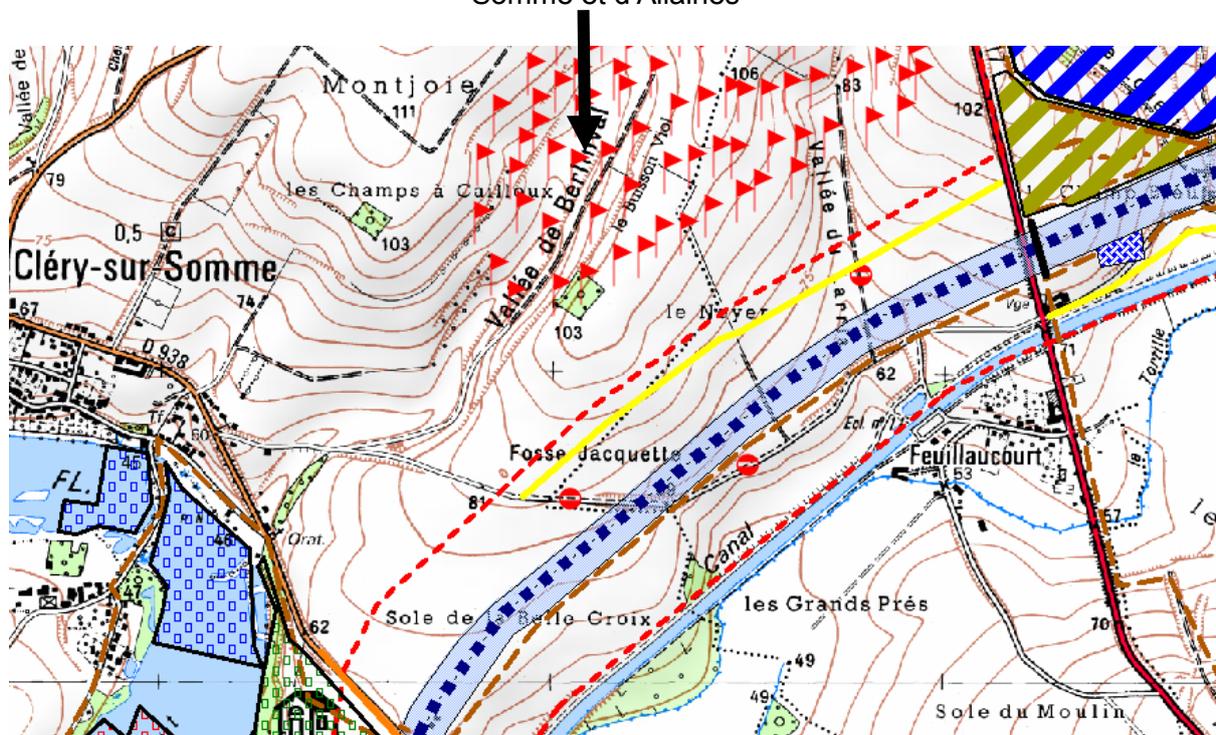
Chemin de randonnée vers Allaines

Le projet de golf :

Comme évoqué dans la partie liée aux dépôts de terre, la Communauté de communes de la Haute-Somme souhaite lancer une étude d'opportunité relative à la création d'un golf, certains investisseurs privés étant intéressés lors du Partenariat Public Privé. La proximité de l'A1, d'activités touristiques de « nature » (Cléry-sur-Somme) ou « de loisirs » (base de nautique de la Louette), ainsi que le circuit du Souvenir et l'Historial de la Grande Guerre dont l'intérêt des britanniques ne se tarira pas après le centenaire, offrent un certain potentiel à la frontière des communes de Cléry-sur-Somme et d'Allaines.

La commune d'Allaines ne souhaite pas néanmoins que de nouvelles terres soient consommées : sur sa commune, le golf ne pourrait être que sur des dépôts de terres ou délaissés, mais il est demandé que ceux-ci soient prioritairement déplacés sur Cléry-sur-Somme. En effet, l'emprise foncière de la retenue de la Louette (70 ha) ainsi que les dépôts (+/- 20 ha) correspondent à 20 % de la Surface Agricole Utile de la commune.

Projet de golf situé à mi-chemin entre « les pôles nature et loisirs » de Cléry-sur-Somme et d'Allaines



Les chemins de randonnée :

Les communes traversées souhaitent un aménagement du chemin de halage pour des promenades à pied ou à vélo (Voir Axe 2 : Aménagement paysagers – les berges le long du canal le long du tracé)

Celui-ci devra s'interconnecter :

- avec la véloroute V30 « Vallée de Somme », itinéraire national qui connecte deux itinéraires européens EV4 « Côte picarde » et EV3 « Itinéraire des pèlerins » à hauteur du pont-canal sur la commune de Biaches ;

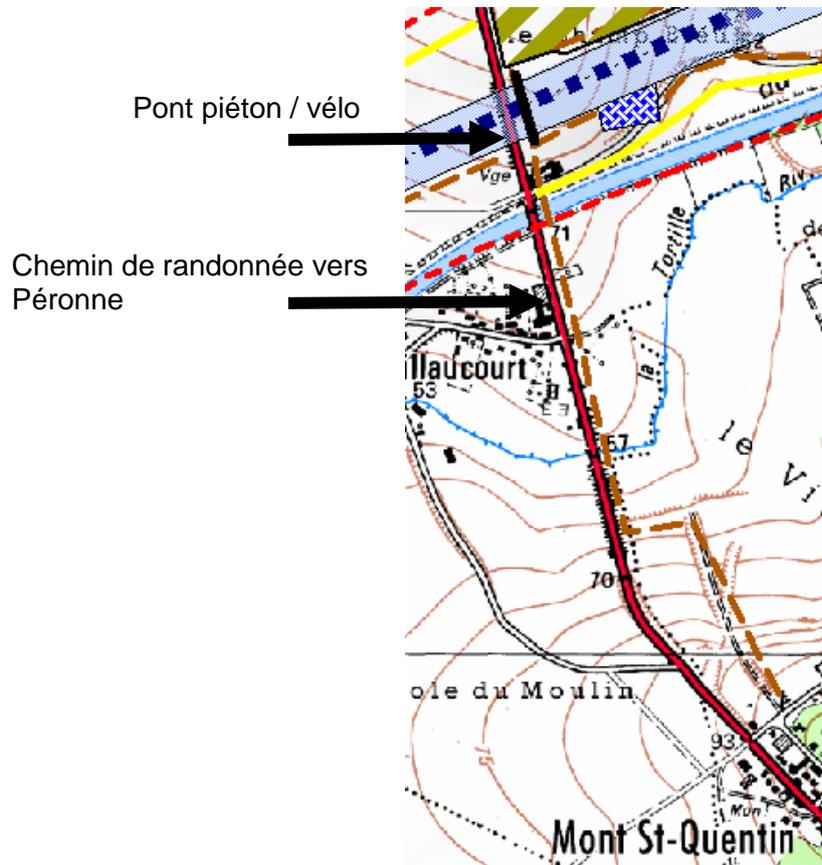
- avec les circuits pédestres et cyclistes d'intérêts départemental ou communautaire (aménagés et balisés) de Haute-Somme dont deux se trouvent à proximité. Il s'agit du circuit n° 14 : « *la Vallée Malamain* » sur les communes de Cléry-sur-Somme et de Bouchavesnes-Bergen et du circuit n° 15 : « *la balade Péronnaise* » à Péronne ;

Par ailleurs, « *la via Francigena* », chemin utilisé par les pèlerins pour se rendre à Rome traverse le territoire. Son tracé devra être dévié puisqu'il se situe sur la retenue de la Louette.

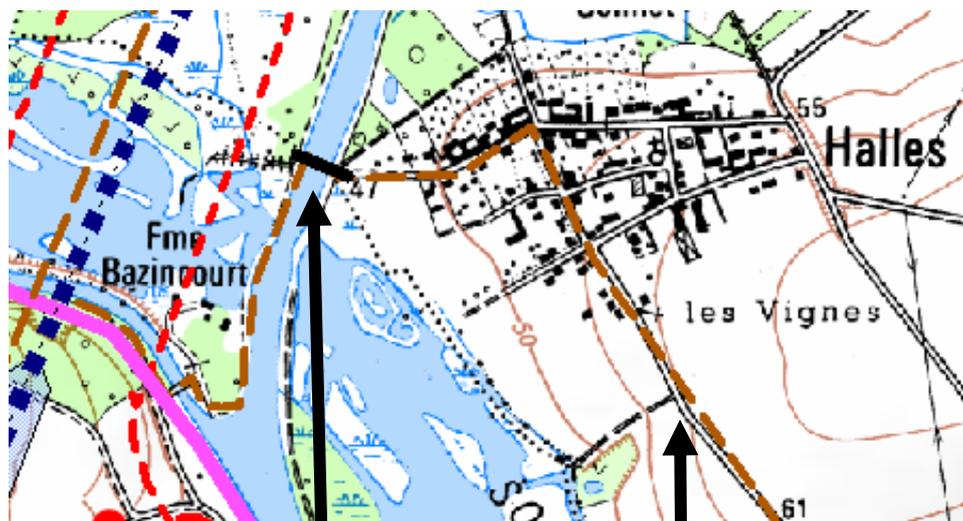
« Via Francigena »



La commune de **Péronne** souhaite qu'il soit possible de rejoindre la base nautique de la Louette et le port de plaisance d'Allaines depuis le mont Saint-Quentin. Pour cela, un pont en bois pour piétons et cyclistes est demandé sur la RD 1017 entre Cléry-sur-Somme et Allaines.



De même au regard de l'intérêt des Espaces Naturels Sensibles de Cléry-sur-Somme et du chemin de randonnée qui l'entoure et emprunte le pont canal, il est souhaité un raccordement à ce circuit depuis le hameau de Halles grâce à un pont en bois (piéton et cycliste) sur le canal du Nord. Cela permettra une connexion avec le cœur de ville, l'étang du Cam et l'Historial.

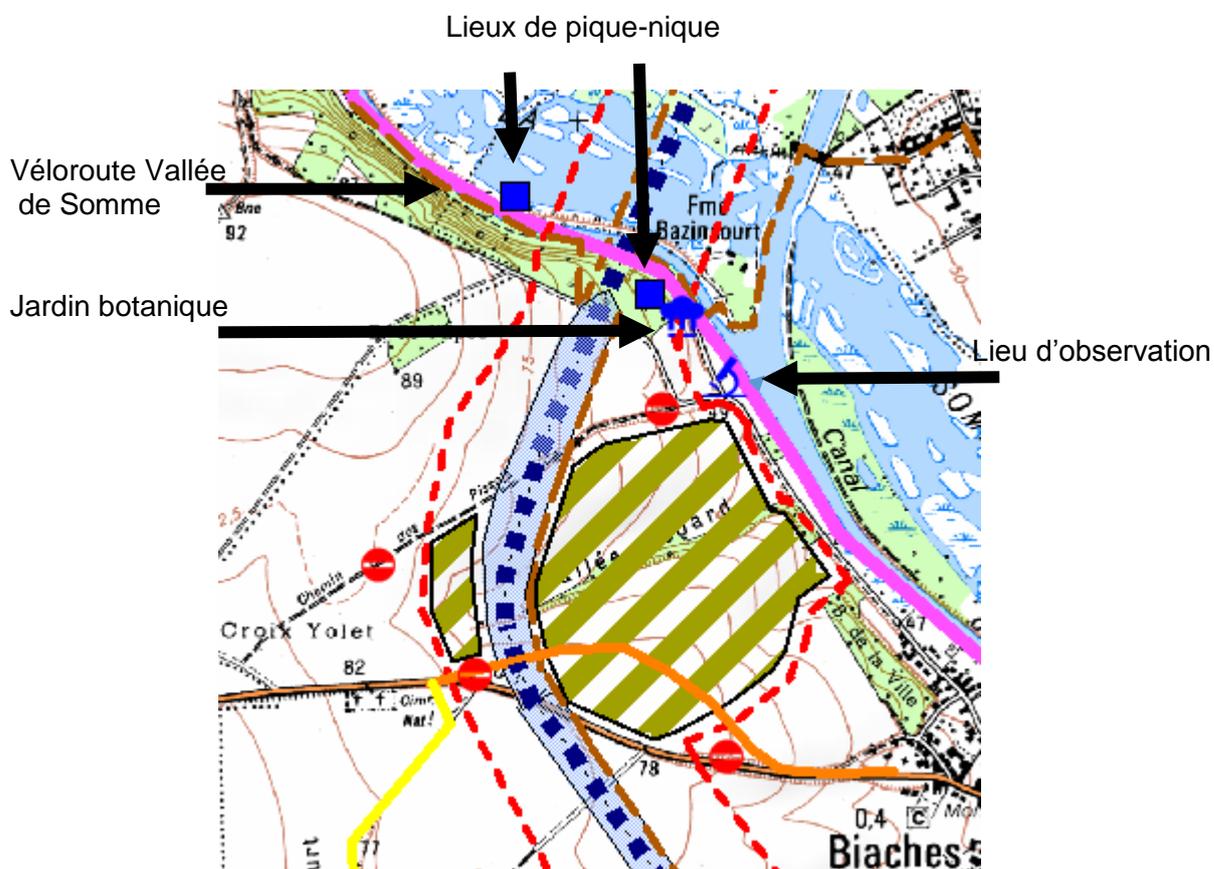


Pont en bois reliant les 2 chemins de randonnée

Chemin de randonnée vers le cœur de Péronne

A Biaches, il est proposé des espaces de jeux et de loisirs, des tables de pique-nique, un lieu d'observation (vers les ENS de Cléry-sur-Somme) le long du canal de la Somme.

Le long de la Véloroute Vallée de Somme, lieu de passage, des essences pourraient être plantées, donnant naissance à un jardin botanique. Ces aménagements devront s'inscrire en cohérence avec le Grand Projet Vallée de Somme.



- **Le tourisme fluvial et ses interconnexions :**

Le Conseil départemental a fait du Grand Projet Vallée de Somme un axe de développement structurant qui irrigue d'ouest (Saint-Valéry-sur-Somme) en est (Ham) le département. Outre la véloroute Vallée de Somme, ce projet vise à développer le tourisme fluvial depuis l'est (arrivées par le canal du Nord, le canal de Saint-Quentin) jusqu'à Péronne avant de prendre le canal de la Somme jusqu'à Saint-Valéry-sur-Somme. La fréquentation fluviale a augmenté ces dernières années, et des équipements comme le port de plaisance de Péronne y contribuent. Néanmoins, à ce jour, la fermeture du bief Offoy / Saint-Simon pose un vrai problème :

- les plaisanciers doivent descendre jusqu'à Noyon via le canal de Saint-Quentin puis le canal latéral à l'Oise pour remonter à Péronne, via le canal du Nord, ce qui ne sera plus possible avec la fermeture de celui-ci au sud de Nesle.
- la fermeture du bief Offoy / Saint-Simon invite le Département à une phase transitoire dans l'aménagement de la véloroute Vallée de Somme (le Département ne souhaite pas être propriétaire tant que le curage et le renforcement des berges n'a pas été

effectué, ce qui interdit la réalisation de la véloroute. A ce jour des parcours périphériques à la vallée sont proposés et balisés). Ainsi, il est demandé une remise en état à VNF afin que le transfert puisse être effectué.

Par ailleurs, un canal sans bateau de plaisance donne une image négative, ce qui n'est pas en cohérence avec le projet de Maison de la pêche et de la nature à Ham.

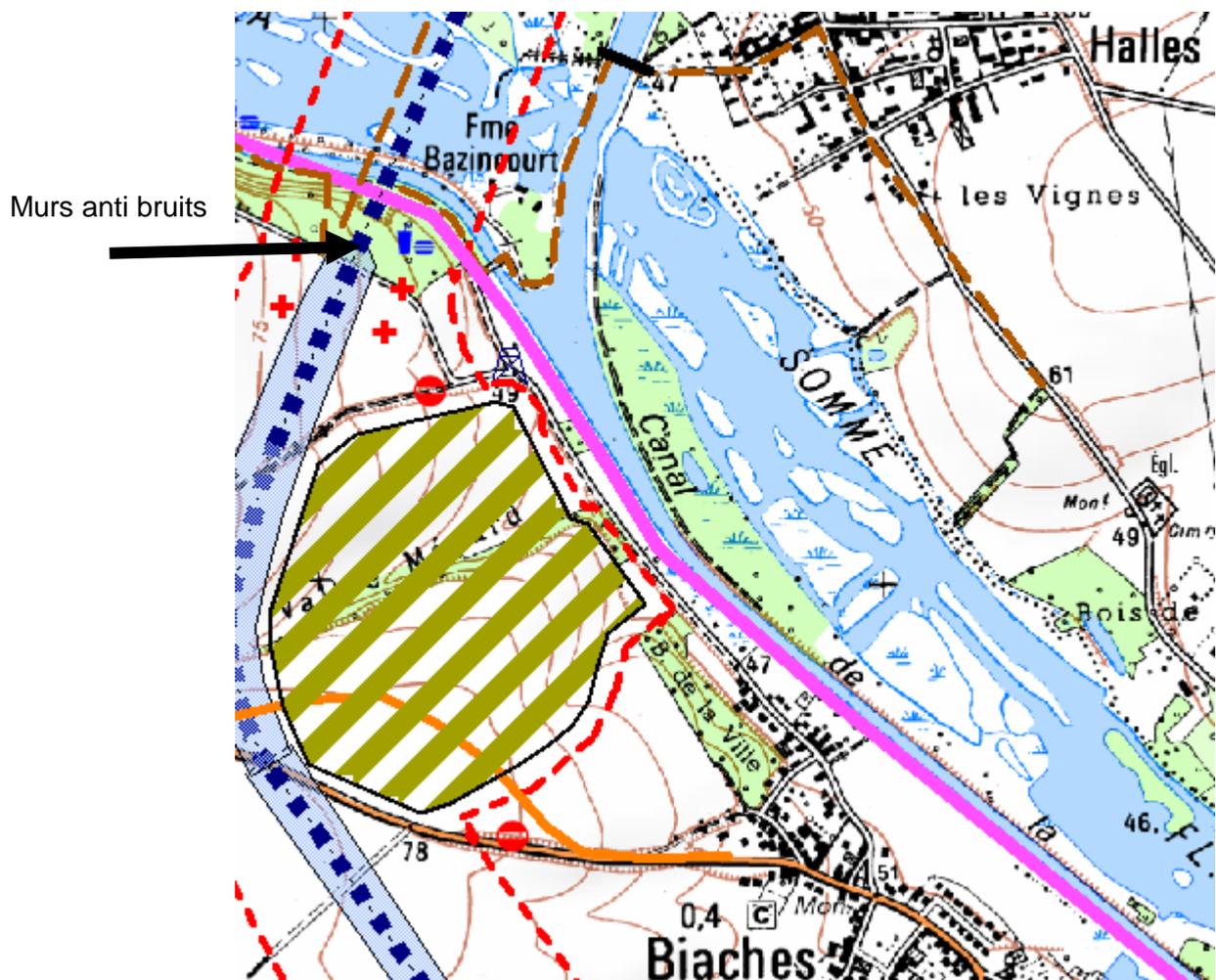
AXE 6 : AUTRES PROPOSITIONS :

- Les nuisances sonores :

La proximité des habitants fait craindre à certains élus des nuisances sonores lors du passage des péniches (question liée au bruit des machines, aux tonnages et à la puissance beaucoup plus importants que ceux des péniches passant sur le canal du Nord) dont le trafic pourrait augmenter d'année en année. Ainsi, il est demandé d'anticiper et de réduire les nuisances :

A Eterpigny, au regard des vents portants, il est demandé la plantation d'arbres ou de haies ;

A Péronne (pour le hameau de Halles) et à **Biaches**, il est souhaité la mise en place de murs insonorisants pour répondre à la crainte du bruit du moteur des péniches lors de leur redémarrage pour franchir le pont-canal.



- **Les dessertes liées à l'aménagement foncier :**

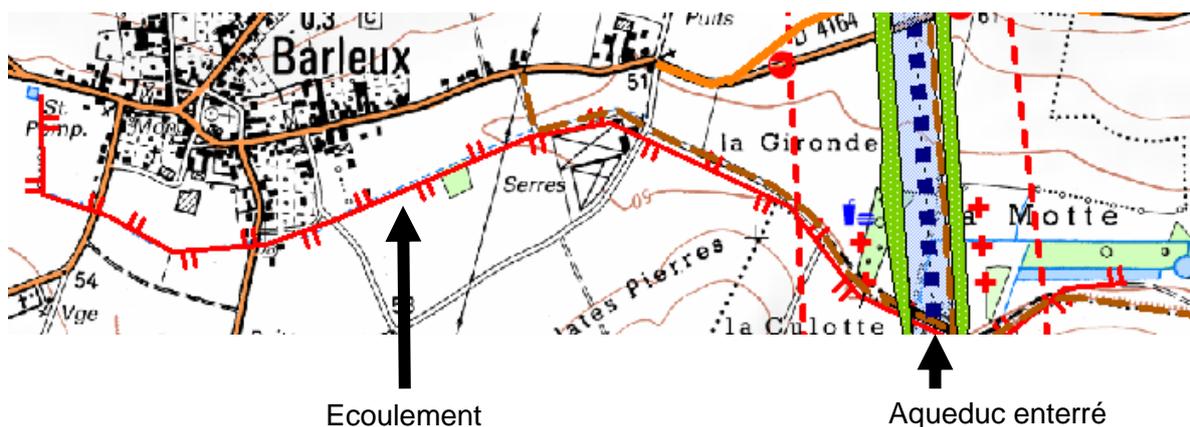
La question de la desserte des parcelles agricoles a été posée à de nombreuses reprises. Cet aspect ne sera traité que lors de l'aménagement foncier. Néanmoins, dès aujourd'hui, les élus souhaitent définir les caractéristiques des chemins d'exploitation :

- 6 mètres de large ;
- Empierrés sur 40 cm ;
- Bordés de haies.

- **Ruissellement des eaux :**

Une attention particulière devra être portée quant aux différentes solutions apportées (drains, fossés, buses) pour éviter toutes inondations fruit d'un mauvais écoulement.

Une demande est faite par la commune de **Barleux** concernant l'écoulement des eaux pluviales jusqu'à l'exutoire sur la commune d'Eterpigny. Pour ce faire, au regard de la faible pente, il y a nécessité d'élargir le fossé au départ de Barleux et de réaliser une buse suffisamment large lors du passage sous le canal. Celle-ci traversera le canal par l'aqueduc enterré destiné au chemin entre Eterpigny et Barleux.



- **La pêche et la chasse :**

Sur le territoire de la Haute-Somme, la pêche pourrait être privilégiée dans la Tortille, notamment sur la partie restaurée sur l'ancien canal du Nord. Des aménagements seront réalisés (pontons, accessibilité PMR,...) tout comme sur certains endroits du canal (côté chemin de halage).

Concernant les animaux, des conventions de gestion et de régulation devront être construites avec la Fédération départementale de la chasse ainsi qu'avec les sociétés locales.

- **La sécurité :**

Le canal Seine-Nord Europe, de par les dimensions du projet, impose des ouvrages d'art extrêmement importants dont le maître d'ouvrage devra s'assurer de la sécurité : pont-canal,

écluse de **Moislains**, retenue d'eau de la Louette à **Allaines** (barrage d'une hauteur de 42 mètres contenant 14 millions de m3).

Par ailleurs, les reliefs de la Haute-Somme engendrent des passages en remblais, dont 3 d'une hauteur de plus de 20 mètres à **Villers Carbonnel**, **Barleux** et **Moislains**.

Outre le canal en lui-même (questions liées à l'étanchéité), ces grands travaux inquiètent les élus et les habitants de toutes les communes concernées. Dans ce cadre, il est souhaité une information la plus transparente et pédagogique possible (techniques de construction, modes de surveillance,...) à l'attention de tous les publics à l'instar de la réunion qui s'est tenue le 20 octobre 2016 à Moislains. C'est notamment une demande des communes de **Barleux** et de **Biaches**.

- **La fiscalité :**

Plusieurs maires s'inquiètent, alors que les ressources financières de leur commune s'amenuisent fruit de la baisse des dotations de l'Etat, de la perte de fiscalité sur le foncier non-bâti au regard des terres prises par le canal.

A **Eterpigny**, en l'état actuel, le foncier lié au passage du canal ainsi que la plateforme multimodale, représentent 70 ha soit 1/3 des terres de la commune.

Il est demandé qu'une compensation fiscale eu égard à la perte sur le foncier non bâti soit étudiée.